



# Une AG du Raja sous haute tension

*Qui de Boudrika ou de Hasbane succédera à Badraoui ?  
Quels lendemains pour les Verts ?*

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9930

Vendredi 26 Mai 2023

## Faux et usage de faux polisariens à l'international

*Les séparatistes accouchent d'un réseau de traite humaine  
dans leurs efforts désespérés de nuire à l'image au Maroc*



Page 3

*Pour faire face aux politiques dangereuses  
des autorités israéliennes à Al-Qods  
L'OCI affirme l'importance du rôle du  
Comité Al-Qods présidé par SM le Roi*



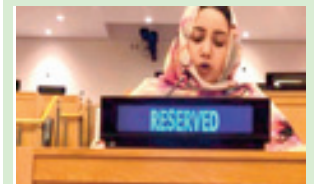
Page 6

*Manuel Albares : Le Maroc n'est pas  
un simple voisin, mais un partenaire  
stratégique pour l'Espagne*



Page 3

*Devant les membres du Comité  
des 24 de l'ONU  
Ghalla Bahiya souligne le soutien  
international grandissant  
à la marocanité du Sahara*



Pages 4-5

*Journée mondiale de l'Afrique*

# Une présence forte du Maroc sous le leadership de S.M le Roi pour relever les défis du continent



L'Afrique célèbre cette année sa Journée mondiale à un moment où l'organisation panafricaine est gravement préoccupée par la persistance d'une myriade de menaces pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement socio-économique du continent, des défis qui nécessitent un fort engagement des pays africains à l'image de la présence forte et crédible du Maroc sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI.

A ces menaces confirmées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui cite, entre autres, la rébellion armée, les agitations sécessionnistes, le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée, la corruption, les flux financiers illicites, les déficits de gouvernance démocratique, le financement du terrorisme, la radicalisation et les liens croissants du terrorisme avec la criminalité transnationale organisée, les changements anticonstitutionnels de gouvernement, le chômage massif des jeunes et la précarité persistante des femmes du continent, s'ajoute la crise économique, climatique et énergétique alors que le continent est en phase de reprise après la pandémie de Covid-19 qui a fragilisé les économies des pays africains.

Pour relever ces défis, le Maroc n'a cessé d'œuvrer au sein de l'organisation panafricaine en intensifiant les actions dans différents domaines de coopération avec les pays africains conformément à la Vision de SM le Roi Mohammed VI pour l'action africaine commune.

Avec une présence forte et crédible au sein de l'organisation panafricaine, confirmée par le rapport annuel sur les activités de l'Union africaine et ses organes pour la période janvier-décembre 2022 présenté au dernier Sommet de l'Union, le Maroc œuvre sans relâche pour relever les défis auxquels fait face l'Afrique conformément à la Vision Royale porteuse de grands espoirs pour un Continent stable, prospère et en paix

au service du citoyen africain.

Cité 21 fois dans le rapport des activités de l'UA, le Maroc sous le leadership visionnaire de SM le Roi Mohammed VI qui plaide pour «l'émergence d'une nouvelle Afrique: une Afrique forte, une Afrique audacieuse qui prend en charge la défense de ses intérêts, une Afrique influente dans le concert des Nations», est très actif au sein de l'organisation panafricaine et présent dans plusieurs rapports de l'Union.

Cette présence forte du Royaume a été mise en exergue dans plusieurs thématiques qui illustrent l'expertise et l'expérience du Maroc dans le cadre d'un fort engagement Royal pour une coopération Sud-Sud dynamique et efficiente avec une forte détermination à relever les défis auxquels est confronté le continent africain.

La célébration de la Journée mondiale de l'Afrique constitue une occasion pour mettre en avant cette forte présence du Royaume au sein de l'organisation panafricaine à travers les actions entreprises dans différents domaines de coopération avec les pays africains dans le cadre de la Vision de SM le Roi Mohammed VI de la coopération Sud-Sud en faveur de l'Afrique et du citoyen africain.

Placée autour du triptyque paix, sécurité et développement, la Vision Royale pour une Afrique stable, prospère et en paix au service du citoyen africain a été illustrée par le fort engagement du Royaume à partager avec les pays africains frères son expérience, expertise et savoir-faire pour une coopération Sud-Sud dynamique et croissante dans tous les domaines allant de la santé à l'éducation, la formation, la paix, la stabilité, l'humanitaire et le développement socio-économique.

Ce fort engagement Royal a été illustré dès le début de la pandémie de Covid-19, par la solidarité sans faille du Royaume avec les pays africains à travers l'initiative de Sa Majesté le Roi qui avait

donné Ses Hautes Instructions pour l'acheminement d'aides médicales à plusieurs pays africains frères, et les actions du Maroc pour préserver la sécurité alimentaire à travers notamment l'initiative AAA de l'adaptation de l'agriculture africaine.

La célébration de la Journée mondiale de l'Afrique constitue une opportunité pour réitérer l'engagement constant et résolu du Royaume au maintien de la paix et la sécurité en Afrique comme en témoigne la contribution active du Maroc aux différentes missions déployées dans le continent africain en plus du volet humanitaire avec le déploiement de plusieurs hôpitaux médico-chirurgicaux de campagne ces dernières années.

En matière de lutte contre les changements climatiques, les actions du Maroc en faveur de l'Afrique ne sont plus à démontrer, le Royaume sous le leadership visionnaire de Sa Majesté le Roi ayant accordé une grande importance à la question environnementale en Afrique. Le Sommet africain de l'action, qui s'est tenu en marge de la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22) organisée à Marrakech, au Maroc, en 2016, illustre l'engagement du Maroc pour la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques en Afrique. Le Sommet avait fixé trois priorités pour l'action climatique en Afrique: la Commission Climat du bassin du Congo et le Fonds bleu pour le bassin du Congo, la Commission Climat pour la région du Sahel et la Commission Climat des petits États insulaires.

La Vision Royale de l'action africaine commune qui place les intérêts vitaux du continent et des citoyens africains au centre de ses préoccupations accorde aussi une place de choix à la jeunesse.

Sur le plan social, l'ouverture à Rabat de l'Observatoire africain des migrations au Maroc, suite à la proposition de SM le Roi Mohammed VI en Sa qualité de

Leader de l'Union africaine sur la question de la migration vient couronner l'engagement africain du Royaume.

Attaché à l'action africaine commune et la coopération interafricaine conformément à la vision de SM le Roi Mohammed VI, le Royaume a multiplié les actions et les efforts pour un continent prospère au service du citoyen africain par des actions concrètes comme en témoignent les multiples Visites Royales entreprises par le Souverain dans plusieurs pays africains et la signature de près d'un millier d'accords et de conventions de coopération entre le Royaume et ses partenaires africains.

L'engagement africain du Maroc a été également consacré par la ratification de plusieurs traités d'importance stratégique qui s'inscrivent dans le cadre de la concrétisation de la Vision Royale d'action africaine commune.

Il s'agit de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, le Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement africain, le Traité Afrique région sans armes nucléaires-Traité Pelindaba, la Charte africaine sur la sécurité routière et l'accord du siège relatif à l'établissement de l'Observatoire africain des migrations et du traité portant création de l'Agence africaine du médicament (AMA) relevant de l'Union africaine.

Les initiatives du Royaume pour l'action africaine commune s'illustrent également par la forte présence du Maroc dans les organes de l'organisation panafricaine à l'image de son deuxième mandat de trois ans après celui de 2018-2020 au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

Le Maroc assure également la première vice-présidence du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration de l'Union africaine pour la période 2021-2023.

Le Royaume a aussi assuré la présidence du Comité technique spécial chargé du commerce, de l'industrie et des ressources minières de l'Union et la première vice-présidence du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation.

Le Royaume a aussi siégé au tribunal administratif de l'Union africaine avec une magistrature.

La célébration de la Journée mondiale de l'Afrique est aussi l'opportunité de mettre en avant l'appui et l'aide apportés par le Royaume, depuis son indépendance, à la lutte pour la libération des pays africains du joug colonial et à la défense de l'unité africaine manifestée par la création de l'Organisation de l'unité africaine, dont le Royaume du Maroc est l'un des fondateurs.

# Manuel Albares : *Le Maroc n'est pas un simple voisin, mais un partenaire stratégique pour l'Espagne*

Le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, José Manuel Albares, a affirmé, mercredi à Valence, que "le Maroc n'est pas un simple voisin, mais un partenaire stratégique" pour son pays.

"Le Maroc est un partenaire stratégique, pas un simple voisin. Il faut avoir les meilleures relations avec les voisins, en l'occurrence le Maroc, et c'est ce que l'Espagne a réussi à faire", a souligné M. Albares lors d'une rencontre organisée par le journal "Las Provincias".

En février dernier, l'Espagne et le Maroc ont tenu la première Réunion de Haut Niveau (RHN) au Maroc depuis 11 ans, a indiqué le chef de la diplomatie espagnole, relevant que cette réunion a rassemblé le plus grand nombre de ministres des deux gouvernements et a été couronnée par la signature du plus grand nombre d'accords, 20 au total.

Dans ce sens, M. Albares a mis l'accent sur l'importance de la coopération entre les deux pays dans divers domaines.

"Si nous prenons des chapitres

aussi importants que le commerce, les deux pays ont atteint le chiffre record de 20 milliards d'euros d'échanges, 11.000 entreprises espagnoles exportent leurs produits vers le Maroc et 1.100 entreprises sont déjà installées au Maroc", a-t-il soutenu.

S'agissant de la gestion commune du phénomène de la migration irrégulière, le ministre espagnol a indiqué que "toutes les routes européennes augmentent de manière exponentielle, avec +305% via l'Italie et +95% via la Grèce, alors que les flux migratoires illégaux vers les Îles Canaries et l'Andalousie ont enregistré une baisse moyenne de 75%".

Sur la base de la nouvelle feuille de route, adoptée le 7 avril 2022, à l'occasion de la visite du Président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, au Maroc, à l'invitation de SM le Roi Mohammed VI, les deux pays se sont engagés, entre autres, à traiter les sujets d'intérêt commun dans un "esprit de confiance et dans la concertation", tout en réactivant les groupes de travail créés entre les deux pays pour relancer la coopération bilatérale multisectorielle.



Dans la Déclaration conjointe ayant sanctionné les travaux de leur 12ème Réunion de Haut Niveau, tenue les 1er et 2 février dernier à Rabat, le Maroc et l'Espagne ont exprimé leur engagement à perpétuer les relations d'excellence

qui les ont toujours liés et réaffirment leur volonté de les enrichir en permanence.

Les deux parties ont signé, à cette occasion, plusieurs accords de coopération portant sur différents domaines, dont la gestion de

la migration, le tourisme, les infrastructures, les ressources en eau, l'environnement, l'agriculture, la formation professionnelle, la sécurité sociale, le transport, la sécurité sanitaire et la recherche et le développement.

## Faux et usage de faux polisariens à l'international

*Les séparatistes accouchent d'un réseau de traite humaine dans leurs efforts désespérés de nuire à l'image au Maroc*



Selon des sources des camps de Tindouf, la direction du polisario vient de mettre sur pied un réseau international de traite des êtres humains. En créant ce réseau, les partisans séparatistes cherchent à porter atteinte à l'image du Maroc en Europe en y envoyant clandestinement des séquestrés des camps de la honte où ils se feront passer pour des Sahraouis marocains fuyant les provinces du

Royaume à cause de soi-disant violences et mauvais traitements.

Le réseau dont les chefs sont basés à Tindouf en terre algérienne et qui a des connexions dans différents pays européens, facilite le déplacement des séquestrés en échange d'importantes sommes d'argent. La coordination se fait par le biais de médiateurs résidant en Algérie qui fixent une date pour une première prise de

contact afin de verser une partie du montant. Vingtr jours après, le candidat à la contrebande reçoit des papiers de voyage avec un visa de sortie et verse le reliquat du montant convenu.

Une fois en Europe, le clandestin rencontre une personne qui lui fournit de nouveaux documents falsifiés prétendant qu'il provient des régions de Laâyoune, Smara, Boujdour ou Dakhla. Ensuite, il signe une déclara-

tion où il prétend avoir subi des violences et être torturé par les autorités marocaines, alors qu'en son âme et conscience, il sait parfaitement qu'il n'a jamais mis les pieds sur le sol marocain, et qu'il est né dans les camps de la honte à Tindouf où il a grandi et toujours vécu.

Récemment, les membres de ce réseau ont réussi à duper les autorités françaises, permettant à bon nombre de jeunes séquestrés des camps de Tindouf se faisant passer pour des Sahraouis originaires des provinces marocaines du sud d'obtenir l'asile.

L'objectif de la direction du polisario qui est le principal instigateur de ce micmac diabolique, en plus du profit pécuniaire, est de discréditer les autorités marocaines auprès de certaines organisations européennes. A cet égard, cette opération bénéficie d'une attention particulière de la part des chefs du polisario qui n'hésitent pas à mettre leurs propres véhicules à la disposition des passeurs pour le transport des clandestins. En outre, la direction du polisario parvient ainsi à se débarrasser de ses opposants les plus virulents qui dénoncent la gabegie et les détournements dans les camps de Tindouf.

Les exemples de ces clandestins sont légion, nous en citons celui du jeune Al-Najim Saeed Ghala, qui a publié sur sa page Facebook des vidéos relatant les différentes étapes de sa sortie d'Algérie et son arrivée en France.

Bien que l'intéressé n'ait pas donné de détails concernant l'obtention des documents et du visa, ou la façon dont il est parti des camps vers les pays européens, tout le monde sait que ce réseau qui est un secret de polichinelle dans les camps avait contribué à son déplacement, et que la direction du polisario a indirectement facilité sa sortie, pour se débarrasser de lui et des problèmes que causent ses sorties médiatiques dénonçant les innombrables irrégularités des dirigeants du polisario et tout ce qui se passe à l'intérieur des camps, à commencer par la corruption du gang du polisario.

Ce qui est sûr, c'est que si les manguilles de ce réseau international ne sont pas stoppées, l'Europe sera envahie par une grande vague d'émigration clandestine.

Ahmadou El-Katab

*Devant les membres du Comité des 24 de l'ONU*

# Ghalla Bahiya souligne le soutien international grandissant à la marocanité du Sahara



**L**a vice-présidente de la région de Dakhla-Oued Eddahab, Ghalla Bahiya, a souligné, jeudi devant les membres du Comité des 24 (C24) de l'ONU, le soutien international grandissant à la légitimité des droits du Maroc sur ses provinces du Sud et du plan d'autonomie comme seule et unique solution au différend régional autour du Sahara marocain.

Mme Bahiya s'exprimait en tant que représentante démocratiquement élue par les populations du Sahara marocain, lors du séminaire du C24 pour la région du Pacifique qui se tient à Bali en Indonésie du 24 au 26 mai.

L'élue du Sahara marocain, qui participe à cette réunion sur invitation de la présidente du C24, a noté que l'initiative marocaine d'autonomie jouit d'un soutien croissant auprès de la communauté internationale, dont 19 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Alors que plus de 58 pays ont retiré ou gelé leur reconnaissance de l'entité fictive autoproclamée, le plan d'autonomie bénéficie de l'appui de plus de 100 Etats membres de l'ONU, a-t-elle affirmé, rappelant l'inauguration de 28 consulats généraux dans les villes de Laâyoune et Dakhla.

L'intervenante a également fait observer que la prééminence de l'initiative d'autonomie, comme la seule solution réaliste, pratique et durable à ce différend régional est une réalité, signalant que cette solution apportera non seulement de la stabilité dans la région, mais aura également un impact significatif sur le développement socio-économique de la population du Sahara marocain.

Sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc s'est engagé, depuis 2007, dans une dynamique positive et constructive, pour résoudre ce différend régional à travers l'initiative d'autonomie, et ce dans le cadre de la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume et son unité nationale, a indiqué Mme Bahiya.

Elle a, par ailleurs, relevé que depuis juin 2022, le Sahara marocain a accueilli des forums internationaux d'investissement avec l'Espagne, les Etats-Unis et la Pologne, ainsi que des cérémonies de signature d'accords de jumelage avec des villes italiennes et américaines, outre l'ouverture de la Chambre de commerce maroco-brésilienne.

Dans la même veine, l'intervenante a rappelé la tenue, dans cette partie du

Royaume, des commissions mixtes, notamment avec l'Union des Comores et la Sierra Leone, précisant que ces commissions contribuent au renforcement de la coopération et à la promotion du développement durable dans divers secteurs en Afrique et mettent en lumière la reconnaissance internationale de la souveraineté du Maroc sur son Sahara. Ces réunions d'envergure confirment également que le Sahara marocain est devenu une plaque tournante continentale pour le développement socio-économique en Afrique, a-t-elle dit.

Evoquant les élections régionales et locales de 2021, l'élue du Sahara marocain a fait remarquer que ces échéances ont mis en évidence l'engagement du Royaume en faveur de la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme, y compris dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, où elle était élue vice-présidente du Conseil de la région éponyme.

Elle a, en outre, indiqué que le processus électoral dans les provinces du Sud, à l'instar des autres régions du Royaume, s'est déroulé dans le respect des normes internationales de démocratie et de transparence, un constat validé par plus de 5.000 observateurs

nationaux et internationaux.

Se disant fière de la participation active et agissante des populations locales aux élections au Sahara, Mme Bahiya a rappelé que le taux de participation dans les régions de Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune Sakia El Hamra a frôlé les 58,30% et 66,94% respectivement. Il s'agit, selon elle, d'un indicateur significatif qui atteste du mode de vie paisible des populations résidant dans les provinces du Sud du Maroc et démontre le caractère illégitime du "polisario" et son simulacre "congrès" imposé par le pays hôte des camps de Tindouf.

L'élue du Sahara marocain a affirmé que tous ces indicateurs reflètent l'implication "enthousiaste et productive" des populations locales dans la dynamique de croissance socio-économique que connaissent les provinces du Sud, ainsi que leur participation active dans la sphère politique, contrairement aux allégations fallacieuses du pays hôte des camps de Tindouf et du "polisario", qui prétendent à tort que le Sahara marocain est occupé militairement. "C'est un mensonge. Je suis ici pour vous dire que le Sahara marocain a réintégré sa juste place dans l'intégrité territoriale nationale du Maroc", a-t-elle insisté devant les membres du C24.

S'agissant de la dynamique de développement tous azimuts dans les provinces du Sud, Mme Bahiya a mis en avant les progrès réalisés en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). En droite ligne des Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Sahara marocain vit au rythme d'un développement remarquable qui a permis à ses populations de vivre dans la paix, la liberté, la prospérité et la réalisation des ODD, a-t-elle fait remarquer, tout en se félicitant de la stratégie du Royaume dans ses provinces du Sud et de sa dynamique de convergence accélérée vers les objectifs de développement durable.

Cette stratégie a également joué un rôle crucial, selon elle, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies, étant donné qu'il s'agit d'un modèle de solidarité et d'un moteur de développement local, régional et continental, comme en témoignent de nombreux rapports du Secrétaire général

de l'ONU au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, a-t-elle ajouté.

A ce propos, l'intervenante a expliqué que depuis le lancement en 2015 du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, des projets d'investissement d'envergure ont été réalisés notamment dans les domaines des infrastructures (routes, ports et aéroports), de la santé, de la formation, de l'industrie, de l'agriculture, des énergies renouvelables, du tourisme, de l'exploitation minière, de la pêche maritime et dans les secteurs sociaux.

Dotée d'un budget de 8 milliards de dollars, cette "initiative ambitieuse" vise à imprimer une nouvelle dynamique aux projets socio-économiques et structurels de la région pour répondre aux normes mondiales, a-t-elle indiqué, notant que depuis sa participation l'an dernier au séminaire régional du C24 à Sainte-Lucie, la région de Dakhla a vu l'inauguration de plusieurs projets d'infrastructure comme l'usine de dessalement d'eau et le parc éolien, qui généreront des milliers d'emplois permanents. La région a également connu des avancées significatives dans ses infrastructures, notamment la construction de la voie express Tiznit-Laâyoune-Dakhla, le port de Dakhla Atlantique et l'extension du réseau et de la couverture électrique, a-t-elle ajouté.

L'intervenante a, de même, cité le Centre hospitalier universitaire régional de Laâyoune dont l'ouverture est prévue en 2024, les unités de dessalement d'eau de mer qui sont en cours de réalisation à Laâyoune, Tarfaya et Smara, et celles achevées à Boujdour et Oued Eddahab, notant que des projets d'assainissement sont en voie d'achèvement à Laâyoune et Fom El Oued,

alors que d'autres ont été finalisés à Tarfaya.

Elle a également indiqué que des programmes, comme celui de la Fondation Phosboucraa, constituent une source de fierté locale et d'appropriation du nouveau modèle de développement et pourraient valablement inspirer d'autres régions du Royaume, voire d'autres pays.

Plusieurs indicateurs socio-économiques, notamment au niveau du PIB par habitant, sont plus élevés au Sahara marocain par rapport aux autres régions du Royaume, a encore relevé Mme Bahiya, précisant que les deux régions des provinces du Sud ont réalisé un taux de croissance annuel très supérieur à la moyenne nationale, à savoir 10,9% pour Laâyoune-Sakia El Hamra et 10,5% pour Dakhla-Oued Eddahab, soit 50% de plus que la moyenne nationale.

Elle a signalé que les provinces du Sud ont les indicateurs de développement humain les plus élevés par rapport à toute autre région du Royaume, dépassant les attentes et bien au-dessus des 6% dans lesquels elles se trouvaient à leur retour à la mère patrie en 1975.

Et de poursuivre que la région bénéficie aussi d'un taux de préscolarisation et d'une densité médicale élevés, et a connu une croissance importante dans le secteur du tourisme avec 51.920 passagers accueillis à l'aéroport de Dakhla au cours du premier trimestre 2023.

Evoquant la situation dans les camps de Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie, Mme Bahiya a indiqué que les populations séquestrées sont confrontées à des conditions dramatiques, à des violations des droits de l'Homme et de l'enfant, en sus de la

malnutrition chronique et l'absence de la liberté de mouvement.

"Les populations dans ces camps sont privées de leur droit fondamental de protester contre la répression constante et la marginalisation par le pays hôte et le "polisario", comme l'attestent de nombreux rapports officiels du Comité des droits de l'Homme des Nations unies, s'est-elle indignée, relevant que ce Comité a noté dans ses observations que le pays hôte a de facto transféré ses compétences juridictionnelles au "polisario" sur les territoires des camps de Tindouf.

"Ces camps échappent au contrôle juridictionnel des tribunaux du pays hôte, ce qui constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international", a souligné l'intervenante devant les membres du C24 de l'ONU, ajoutant qu'au lieu d'apporter une aide à ceux qui en ont besoin pour en finir avec la malnutrition chronique, le pays hôte et le "polisario" utilisent l'aide humanitaire pour acquérir du matériel militaire.

Ces détournements ont été révélés au grand jour plus tôt cette année par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans son rapport intitulé "Evaluation of Algeria WFP Interim Country Strategic Plan 2019-2022", outre le rapport de l'Office européen de lutte antifraude de 2015, a-t-elle indiqué.

Le PAM a documenté de manière irréfutable le détournement et la vente de rations alimentaires de l'aide humanitaire sur les marchés de Tindouf, à l'extérieur des camps, ainsi que dans les pays voisins. Le rapport a également relevé l'accès entravé des agences spécialisées de l'ONU aux camps, ainsi que le contrôle interne biaisé de la distribution de l'aide humanitaire effectué

par le "polisario", rappelle-t-on.

Mme Bahiya a, en outre, souligné que les enfants dans les camps de Tindouf sont assujettis à l'incitation à la haine, et à la militarisation depuis leur plus jeune âge, "ce qui conduit à l'instabilité et au terrorisme au Maghreb et au Sahel", appelant à ce propos à une action urgente de la part de la communauté internationale pour protéger les enfants dans ces camps contre les agissements du pays hôte et de son pantin du "polisario", y compris les assassins extrajudiciaires.

"La communauté internationale doit demander au pays hôte pourquoi il refuse d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, y compris l'enregistrement et le recensement de la population séquestrée dans les camps de Tindouf", a-t-elle insisté.

Elle a, par ailleurs, rappelé l'inauguration du Centre international de recherches sur la prévention des enfants soldats à Dakhla qui marque une "étape importante" dans la région, précisant que le principal objectif de cette structure est de recueillir des informations précises pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats et prévenir leur exploitation dans les conflits armés.

Le Royaume est représenté à ce séminaire régional du C24 de l'ONU pour la région du Pacifique par une forte délégation présidée par l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, et composée notamment de l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Djakarta, Ouadia Benabdellah, et du directeur des Nations unies et des organisations internationales au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Redouane Houssaini.



*Pour faire face aux politiques dangereuses des autorités israéliennes à Al-Qods*

## L'OCI affirme l'importance du rôle du Comité Al-Qods présidé par SM le Roi

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a réitéré l'importance du rôle du Comité Al-Qods, présidé par SM le Roi Mohammed VI, pour faire face aux politiques dangereuses mises en œuvre par les autorités d'occupation israéliennes à Al-Qods Acharif.

La déclaration finale, publiée à l'issue de la réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif de l'Organisation, mercredi à Djeddah, qui a discuté de la poursuite des attaques israéliennes contre la Mosquée Al-Aqsa, souligne l'importance du

rôle du Comité Al-Qods, présidé par SM le Roi, pour faire face aux politiques dangereuses mises en œuvre par les autorités d'occupation israéliennes à Al-Qods Acharif visant à changer l'identité et le statut juridique de la ville, ainsi que sa composition démographique, culturelle et historique.

La réunion extraordinaire, tenue à la demande de l'Etat de Palestine et du Royaume hachémite de Jordanie, et en coordination avec le Royaume d'Arabie Saoudite, actuel président du Sommet islamique et président du Comité exécutif, a salué le rôle joué par

l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif.

Le document affirme que le département des dotations d'Al-Qods et des affaires de la mosquée Al-Aqsa relevant du ministère des Dotations, des Lieux saints et des Affaires islamiques en Jordanie est l'autorité habilitée à gérer les affaires de la mosquée bénie Al-Aqsa, réaffirmant le droit de l'Etat de Palestine à la souveraineté sur la ville d'Al Qods-Est occupée, et qu'Israël n'a aucun droit ni aucune souveraineté sur la ville occupée d'Al Qods et ses lieux saints islamiques et chrétiens.

*Conférence arabe du travail au Caire*

## Le Maroc élu pour la première fois depuis 2006 au Conseil d'administration de l'OAT

Le Maroc a été élu, mercredi en marge des travaux de la 49<sup>ème</sup> session de la Conférence arabe du travail, qui se tient au Caire, membre représentant les gouvernements au Conseil d'administration de l'Organisation arabe du travail (OAT), et ce pour la première fois depuis 2006.

La session a également connu la formation de la représentation de plusieurs organes constitutionnels et statutaires de l'Organisation arabe du travail, tels que l'Autorité de contrôle financier et administratif et le Comité des affaires du travail de la femme arabe pour la période 2023-2025 dans laquelle le Maroc est devenu membre.

Elle comprendra une représentation du gouvernement marocain, des employeurs et du groupe des travailleurs, en plus de la représentation du Royaume du Maroc au sein de l'Association arabe de la sécurité sociale.

Ainsi, le Maroc a remporté, dans ce cadre, cinq sièges, dont deux sièges au sein de la Commission arabe des affaires de l'emploi de la femme arabe (gouvernements et employeurs), deux sièges à l'Autorité de contrôle financier et administratif (gouvernements et groupe des travailleurs), et un siège au sein de l'Association arabe de la sécurité sociale (gouvernements).

Dans une allocution à l'issue de la séance de vote, le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, a souligné que cette élection est «une reconnaissance de la réussite de l'expérience marocaine dans le domaine de l'institutionnalisation du dialogue social, ainsi que la généralisation de la protection sociale en tant que chantier stratégique qui bénéficie d'une attention Royale particulière traduite par l'initiative Royale, qui a été saluée par les pays arabes».

Cette session, qui a réuni des représentants d'un certain nombre de ministres et de membres de délégations d'organisations d'employeurs et de syndicats de 21 pays arabes, des représentants du Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes, des représentants d'organisations arabes et internationales et un certain nombre d'ambassadeurs et personnalités éminentes, a

été l'occasion de partager l'expérience marocaine en matière de dialogue social.

Le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, avait souligné que le Maroc a franchi un pas décisif par l'institutionnalisation du dialogue social, rappelant la signature, le 30 avril 2022, du pacte national de l'institutionnalisation du dialogue social avec les centrales syndicales les plus représentatives et la Confédération générale des entreprises du Maroc.

Il s'agit d'un acquis structurant très important, a expliqué le responsable gouvernemental, indiquant qu'il vise l'établissement de la périodicité, de la durabilité et de la régularité du dialogue social, le suivi de la mise en œuvre des engagements mutuels stipulés par les accords conclus, ainsi que la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement, à l'instar de l'Observatoire national du dialogue social et l'Académie du travail, de l'emploi et du climat social, en plus de l'adoption de la notion de l'année sociale.

A cette occasion, l'Organisation arabe du travail a rendu au Royaume du Maroc un hommage particulier pour les efforts déployés lors de sa présidence de la quarante-huitième session de la conférence et les différents projets lancés par le Royaume.

Il convient de noter que l'ordre du jour de la conférence comportait un certain nombre de points, notamment la présentation du rapport du directeur général de l'Organisation, de son conseil d'administration, des commissions concernées par les libertés syndicales, des experts juridiques et des affaires du travail de la femme arabe.

La conférence devait examiner aussi un rapport sur "le dialogue social entre les défis du présent et les perspectives d'avenir" et les moyens de renforcer les mécanismes de promotion du dialogue social aux niveaux national et régional en tant qu'option stratégique optimale pour renforcer la capacité des économies et des sociétés à résister à ces crises, contenir leurs répercussions, s'adapter aux transformations et les adapter pour atteindre les objectifs de développement durable.

## Une délégation parlementaire arabe de haut niveau en visite à Tanger

Une délégation parlementaire arabe de haut niveau a effectué, mercredi, une visite à Tanger, l'occasion de prendre connaissance des infrastructures économiques d'envergure dont regorge la ville, notamment le port Tanger Med et l'usine Renault, et ses principaux sites historiques et touristiques.

Cette délégation, composée des membres du Groupe de travail parlementaire de haut niveau sur la technologie, l'innovation et la transformation numérique du Parlement arabe, a tenu une réunion de travail avec le président du Conseil de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Omar Moro, et des membres du Conseil, au cours de laquelle ils ont abordé les mécanismes de coopération entre les institutions législatives et élues au Maroc et dans les différents pays arabes, et les moyens de renforcer ces relations et de partager les expériences et les expertises dans les différents aspects liés au fonctionnement de ces institutions.

Dans ce cadre, la délégation parlementaire a effectué une visite de terrain à des zones d'activités économiques, où elle a pu voir le développement des unités industrielles qui y sont installées.

Dans une déclaration à la MAP et à sa chaîne d'information en continu M24, le président du Parlement arabe, Adel Ben Abderrahman Al-Assoumi, a souligné que la délégation parlementaire est honorée par cette visite au Maroc, qui représente une occasion pour prendre connaissance de l'expérience marocaine en matière de transition numérique et d'intelligence artificielle, qui est une source de fierté pour le monde arabe", saluant l'engagement du Royaume, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, à renforcer sa transition numérique et son ouverture aux technologies modernes de l'information et de la communication.

M. Al-Assoumi a indiqué que le Parlement arabe "souligne avec admiration l'expérience marocaine dans le domaine démocratique, qui est considérée comme exemplaire", mettant en avant l'importance de l'expérience marocaine dans l'action et la diplomatie

parlementaires, qui reflète l'engagement du Royaume, Roi et peuple, à soutenir les causes arabes justes aux niveaux régional et international, en particulier le soutien à la cause palestinienne, que le Parlement arabe apprécie énormément.

Il a affirmé que le Parlement arabe "soutient le Maroc et SM le Roi Mohammed VI dans toutes les orientations du Royaume, avec la volonté de bénéficier de l'expérience marocaine importante, afin de la généraliser aux autres pays arabes, notamment dans le domaine de la transition numérique et sa relation avec l'action législative, ainsi que dans les domaines qui suscitent l'intérêt des différentes institutions de gouvernance, de gestion et de représentation sociale.

Pour sa part, M. Moro a souligné que cette visite de la délégation parlementaire arabe reflète la profondeur et la solidité des relations institutionnelles entre le Maroc et les pays du monde arabe, et les efforts constants des deux parties pour promouvoir ces relations, ainsi que la volonté commune d'échanger les expériences réussies et les bonnes pratiques, relevant que cette visite est l'occasion pour les membres de la délégation de prendre connaissance de l'expérience démocratique dans les régions du Royaume, et de s'arrêter sur le développement que connaît la région du Nord, qui jouit de la Haute sollicitude de SM le Roi Mohammed VI.

Le responsable a noté que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'action de la diplomatie parlementaire marocaine et de l'ouverture des institutions régionales élues à leurs homologues dans le monde arabe, en vue de mettre en lumière le développement tous azimuts que connaît le Maroc et les positions fermes du Royaume sur les questions arabes justes.

Le Groupe de travail parlementaire de haut niveau sur la technologie, l'innovation et la transition numérique au Parlement arabe, qui tient sa 2<sup>ème</sup> réunion à Rabat, compte parmi ses membres le Maroc, la Jordanie, le Qatar, Oman, le Bahreïn, le Yémen, la Libye, l'Irak et l'Egypte.

# El Hassan Daki insiste sur la nécessité de garantir les conditions d'un procès équitable

Le Procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, El Hassan Daki, a appelé à la consécration d'un meilleur accueil et d'une bonne communication avec les mis en cause au cours des enquêtes pénales, en vue de renforcer la confiance des citoyens en la justice et garantir les conditions d'un procès équitable.

"Chaque fois que la qualité de l'accueil et de la communication est meilleure et les droits des parties respectés, la confiance des justiciables en la justice sera élevée", a-t-il affirmé à l'ouverture, mercredi à Fès, d'une session de formation au profit des responsables du parquet, des juges d'instruction, et de la Police judiciaire sur le thème: "La justice pénale et les moyens de son amélioration entre les exigences de l'efficacité et le renforcement des valeurs et de l'éthique professionnelles".

M. Daki a noté que ce constat a conduit le législateur marocain à promulguer une série de textes au niveau du code de procédure pénale qui définit les procédures de la conduite des enquêtes pénales

et les droits garantis aux parties.

"Il appartient donc aux personnes chargées de mener l'enquête de veiller à ce que les mis en cause bénéficient de toutes les garanties qui leur sont accordées par la loi, telles que la notification des charges, le droit à la confidentialité, le droit à l'assistance judiciaire, le respect de la durée de garde à vue, les conditions de sa prolongation et aussi la dignité humaine", a insisté le responsable judiciaire.

Il a, de même, fait observer que "le non-respect de ces droits peut être soulevé par la défense comme des vices de forme pouvant conduire à la nullité des procès-verbaux et donner lieu, dans certains cas, à des plaintes ou réclamations devant la justice nationale ou les institutions et instances internationales concernées par les droits de l'Homme".

Le président du Ministère public a souligné que "l'enquête pénale est considérée comme l'un des fondements d'un procès équitable, qui est un principe universel et constitutionnel et un mécanisme qui aide les victimes et les plaignants à exprimer leurs doléances et leurs plaintes".

Pour M. Daki, la tenue de cette session de formation traduit la volonté de faire le point sur l'état de la justice pénale au Maroc et d'examiner les mécanismes de son amélioration, de développement de ses méthodes et de renforcement de ses fondements à travers la qualification des officiers de la police judiciaire, des magistrats du parquet et des juges d'instruction afin de parvenir à une justice efficace, rapide et productive qui garantit les droits de tous les justiciables.

Après avoir rappelé les recommandations de la réunion de communication tenue les 11 et 12 juin 2021 à Rabat, sur la gestion des enquêtes criminelles et la résolution des difficultés qui découlent de la pratique, il a souligné que cette formation sera suivie par d'autres sessions qui seront organisées à Casablanca, Tanger, Marrakech et Agadir dans le cadre d'un programme ambitieux qui vise à renforcer la coopération et le partenariat entre la Présidence du Ministère public, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Direction Générale de la Sûreté Nationale et le Commandement de la Gendarmerie Royale

comme étant le meilleur moyen de lever tous les obstacles qui empêchent la mise en place des bases d'une justice pénale forte et garantissant les droits et les libertés.

Il a, par ailleurs, fait remarquer que si le développement des mécanismes d'enquête pénale passe immanquablement par le renforcement des compétences des enquêteurs, les forces de sécurité doivent, elles aussi, adopter des méthodes modernes dans leurs investigations, pour élucider ces crimes et poursuivre leurs auteurs, à travers le recours aux moyens technologiques et numériques.

"Si l'amélioration de la qualité des enquêtes judiciaires dépend de l'exploitation optimale du développement scientifique et technologique, cela ne suffit pas à lui seul à renforcer la confiance des justiciables en la justice", a-t-il noté, insistant que les valeurs d'intégrité, de moralité et d'éthique professionnelle, sont les fondements de la justice pénale.

Il a cité à cet égard le code de déontologie mis en place par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire qui définit un ensemble de règles de conduite que les juges doivent respecter ou

éviter dans leur vie professionnelle et leur comportement personnel, ainsi que ceux élaborés par la DGSN et le Commandement de la Gendarmerie Royale, précisant que le renforcement des principes d'intégrité et des valeurs morales sont les principaux indicateurs de la confiance des justiciables et leur satisfaction à l'égard de la justice et des conditions d'un procès équitable.

Cette session de formation, qui se tient du 24 au 26 mai courant, est organisée en partenariat avec la DGSN et le Commandement de la Gendarmerie Royale. Elle est la première d'une série de sessions de formation qui seront organisées à travers plusieurs régions du Royaume au profit de plus de 1.000 participants dont des juges d'instruction et des officiers de la Police judiciaire.

Les participants à cette session devront se pencher sur des thématiques traitant, entre autres, de la justice pénale et des exigences de l'efficacité et du renforcement des valeurs et de l'éthique professionnelles, des enquêtes criminelles et du cadre juridique et institutionnel des procédures pratiques relatives aux avis de recherche.

## La biologiste marocaine Jinane Zouaki nommée membre de l'Académie royale de pharmacie de Catalogne



La Marocaine Jinane Zouaki, spécialiste en biologie médicale, procréation médicalement assistée et en génétique de la reproduction, a été nommée membre académique correspondante de l'Académie royale de pharmacie de Catalogne.

Cette nomination, une première pour une femme marocaine et africaine, a eu lieu lors d'une cé-

rémonie solennelle d'accueil, tenue récemment au siège de cette prestigieuse académie espagnole.

Dans son discours d'admission à l'Académie, axé sur les mesures entreprises par le Maroc pour faire face à la pandémie liée au Covid-19, Mme Zouaki a souligné que le Maroc, sous le leadership éclairé de SM le Roi Mohammed VI, a réussi le pari de faire face à une pandémie

inédite qui a bouleversé le monde entier.

La vision clairvoyante et anticipative de SM le Roi a permis au Maroc d'adopter des mesures proactives et efficaces, axées, plus particulièrement sur l'anticipation, la mobilisation des ressources sanitaires publiques, privées et militaires et la solidarité, a relevé Mme Zouaki, notant que la stratégie mise en œuvre par le Maroc pour la lutte contre le coronavirus s'est imposée comme l'une des meilleures au monde.

Le Maroc a réagi rapidement selon une approche globale, en mobilisant les ressources financières nécessaires pour lutter contre cette pandémie, a-t-elle fait valoir.

Dans le cadre des mesures prises pour la lutte contre la propagation du Covid-19 et afin de préserver la santé des citoyens, les autorités marocaines ont mis en place des mesures préventives, notamment le confinement, l'acquisition rapide de masques et de

respirateurs et la vaccination de la majorité de la population, a détaillé la directrice du laboratoire d'analyse clinique Ibn Al Nafis à Tétouan.

"L'appartenance à cette prestigieuse institution représente un grand honneur et une fierté pour moi, pour la femme marocaine et pour le Maroc, et en même temps une grande responsabilité que j'espère pouvoir relever", a déclaré Mme Zouaki à la MAP.

"Cette distinction vient reconnaître et confirmer les mérites de la femme marocaine et les progrès réalisés dans la promotion de la situation de la femme au Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI", a-t-elle fait observer.

Elle a exprimé sa joie "immense d'être la première marocaine et africaine à intégrer, comme membre officielle, une institution prestigieuse, comme l'Académie royale de pharmacie de Catalogne et contribuer ainsi au rayonnement de mon pays, le

Maroc, à l'étranger".

Docteur d'Etat en pharmacie, Mme Jinane Zouaki est spécialiste en biologie médicale, procréation médicalement assistée et génétique de la reproduction. Native de Tétouan, Mme Zouaki est la première marocaine et africaine décorée de la médaille de privilège de l'Université de Grenade, une consécration qui couronne un parcours riche en formation et témoigne de son engagement en faveur de la recherche scientifique.

Militante, Mme Jinane Zouaki s'est portée volontaire durant la pandémie pour apporter son aide aux équipes médicales. Avec son équipe, elle a œuvré dans le laboratoire de biologie moléculaire de l'hôpital de Tétouan Saniat Rmel durant la pandémie, où elle a travaillé d'arrache-pied pour dépister et former les équipes. Certifiée 9001, son laboratoire, basé à Tétouan, a été parmi les premiers laboratoires privés à être sélectionnés pour effectuer les tests Covid-19.

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

DIRECTIONS	BIEN EN CHAIR CHÈRE	BANDE DE PROTECTION	SERVICE D'ORDRE	LE PREMIER HOMME	EXCÈS	GLABRE	ROND
FAIT GROSSIR			DEMI-SOLDE STAR				
TYPE					TÊTE DE MOUTON		
GROS TAS DE FOIN				CRACK		INGURGITÉ	
LA FIN DU JOUR		PAREIL			CURI EN BERNE		VIE INTÉRIEURE
		DEMONSTRATIF		VOYELLE	VENT FROID ORGANE		
RETIRE CONNU		ALLONGÉ PARTIABI				QUARTIER DE BUGAREST	
SAUCEE	LIYOPISTE PAS EMBALLÉ		DESCEND CONNU		TRANCHE SOPHISM POULIE		
				PARTIRA TITRE LÉGAL			DE BAS EN HAUT BUTTE
BLOTTI	SYMBOLE DE L'OR ADVERBE		BAUDET MÉLODIE			FIN DE VERBE	
			ALUMINIUM		LETTRES DE NIMIER	QUARTIER DE NANCY BALAI	
SYMBOLE DU CALCIUM		LETTRES DE CAMP PIÈCE DE JEU			VOYELLES		
SAVON							

Solution mots flechés d'hier

FRUIT	BT	TROP
USA	EEN	SUR
TALISMAN	TE	
APEX	COLOGNE	
IERE	EROSION	
ECOLO	ESLIT	
PIAULE	LE	IE
ERES	RS	DE
A	AN	ARU
ETA	REALISES	
ELECTRE	NEE	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Révision**  
Abdelmoumin Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laÿoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouab Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Youssef El Gabs**  
Mouna El Yousseoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R.  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:  
www.libe.ma

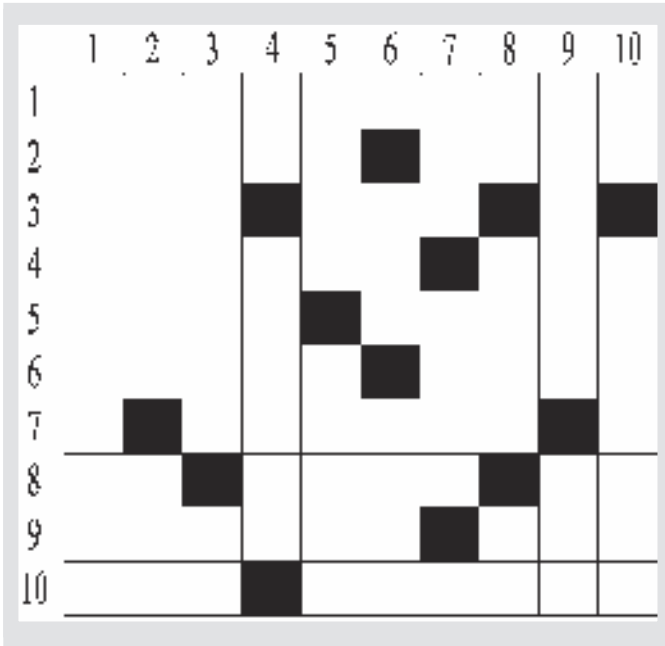
Journal Libération

Libération Maroc

2017 www.ojd.ma



### Mots croisés



**HORIZONTALEMENT**

- 1- Régulation démographique
- 2- Attacher – Epreuve
- 3- Déduit – Blonde au bar
- 4- Poisson vorace – Déduit
- 5- Ville de Syrie – Mauvais génie
- 6- Résister – En cachette (A l'...)
- 7- Ecorce de chanvre
- 8- Été capable – Personnel – Affirmatif
- 9- Fasse partir – Dépôt
- 10- Solution – Halte

**VERTICALEMENT**

- 1- Imitation phonétique
- 2- Os en galet – Union suspendue...
- 3- Assassinièrent – Gagné
- 4- Interjection – Guettent
- 5- Ville d'Algérie – Moque
- 6- Fameux général – Décodées
- 7- Saison – Descendant
- 8- Eclot – Paré – Note
- 9- Renard bleu – Argile rouge
- 10- Liant - Examinée

### Solution mots croisés d'hier



### Grilles de sudoku

**Facile**

		8	1	5	4	2			
		9	4			6			
4	1		2		9				
3	6		8	4	7	9			
	9	4	6	5		3	2		
		9	7		2	3			
	1		9	6					
4	8	7	3	2					

**Moyen**

			8	5	3				
	3		5	4				9	
	4	3		1	6			7	
2							9		
8		1	2					5	
	6						7		
4	6	2		9	7				
1		6	4		9				
3	9	5							

**Difficile**

			2	5	8				
9	7		6						
	8	4				5			
	1				7	9			
3			6					4	
8	9			6					
5			3	4					
			6		2	8			
	6	1	5						

**Expert**

	3								
		9					3	8	
	2	5				9	6	1	
			2	5		8			
1									6
		8		4	7				
4	1	3		5		7			
7	5			4					5

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

9	6	7	4	2	3	1	5	8	
8	2	1	5	7	6	4	9	3	
3	4	5	8	9	1	7	2	6	
1	3	2	7	5	4	8	6	9	
5	7	4	9	6	8	2	3	1	
6	9	8	3	1	2	5	7	4	
2	8	9	6	4	5	3	1	7	
7	1	3	7	8	9	6	4	5	
4	5	6	1	3	7	9	8	2	

**Moyen**

4	1	8	5	7	3	6	9	2	
9	2	3	8	1	6	5	4	7	
5	6	7	4	9	2	3	1	8	
2	7	9	1	6	5	8	3	4	
6	3	1	9	8	4	7	2	5	
8	4	5	2	3	7	1	6	9	
3	8	4	6	5	9	2	7	1	
1	9	6	7	2	8	4	5	3	
7	5	2	3	4	1	9	8	6	

**Difficile**

2	1	7	8	9	3	5	6	4	
8	5	9	4	6	2	1	7	3	
4	6	3	1	5	7	2	8	9	
7	9	6	5	4	8	3	2	1	
3	2	4	7	1	9	8	5	6	
5	8	1	2	3	6	9	4	7	
6	7	5	9	2	1	4	3	8	
1	4	8	3	7	5	6	9	2	
9	3	2	6	8	4	7	1	5	

**Expert**

4	9	7	6	8	1	2	3	5	
5	6	2	3	9	7	4	8	1	
3	8	1	5	4	2	6	7	9	
1	5	3	8	6	4	9	2	7	
2	4	6	7	5	9	8	1	3	
9	7	8	1	2	3	5	4	6	
7	2	5	9	1	8	3	6	4	
6	1	4	2	3	5	7	9	8	
8	3	9	4	7	6	1	5	2	

Berlin: L'ONCF et la Deutsche Bahn conviennent de renforcer leur coopération

L'Office national des chemins de fer (ONCF) et la Société nationale des chemins de fer allemands, Deutsche Bahn (DB), ont signé, mardi à Berlin, une convention de partenariat visant à renforcer leur coopération dans plusieurs domaines relevant du secteur du transport ferroviaire.

Paraphée par le directeur général de l'ONCF, Mohamed Rabie Khlie, et le directeur des affaires internationales de la DB, Niko Warbanoff, cette convention vise à développer l'infrastructure à travers l'amélioration de la performance et de la capacité de l'infrastructure ferroviaire marocaine par le renouvellement et la mise à niveau de l'infrastructure existante et la construction de nouvelles lignes pour le transport urbain, régional et à longue distance, y compris le transport ferroviaire à grande vitesse.

Cette convention a pour objectifs aussi de développer les infrastructures en tant que solutions de mobilité durables et respectueuses de l'environnement, d'encourager un transfert durable vers le rail afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de se conformer aux normes internationales, rapporte la MAP.

Elle porte également sur les services de conseil et d'ingénierie tout au long de la chaîne de valeur du système ferroviaire. Signée en présence du ministre du Transport et de la Logistique, Mohamed Abdeljalil, et le ministre fédéral allemand du Numérique et des Transports, Volker Wissing, en marge d'un workshop sur la mobilité co-organisé par les ministères des deux pays, la convention comprend, en outre, les volets du développement du réseau, de la disponibilité et la fiabilité du matériel roulant, de la numérisation et la transformation digitale, de la valorisation du patrimoine en gares et hors gares, ainsi que du perfectionnement du système de management. Les deux parties souhaitent aussi bénéficier d'une confiance mutuelle et d'une coopération technique renforcée dans la poursuite du développement futur de leurs systèmes ferroviaires et déclarent leur intérêt mutuel à développer une coopération étendue et durable dans les différents domaines du secteur ferroviaire, afin de capitaliser sur leurs expériences et leurs compétences pour contribuer à améliorer leurs performances.

Ainsi, les deux sociétés souhaitent développer un partenariat commun s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du Mémoire d'entente signé entre le ministère du Numérique et du Transport de la République fédérale d'Allemagne et le ministère du Transport et de la Logistique du Royaume du Maroc.

## Les prix des actifs immobiliers s'apprécient de 0,8% au premier trimestre



L'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) est ressorti en légère hausse au titre du premier trimestre 2023, en glissement annuel et mensuel, selon les données publiées par Bank Al-Maghrib (BAM) et l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC).

L'indice des prix des actifs immobiliers s'est apprécié de 0,8% comparativement au premier trimestre de l'année 2022,



**En glissement annuel, les transactions immobilières affichent un accroissement de 2,5%, selon BAM et l'ANCFCC**

ont indiqué les deux organismes publics dans une note sur la tendance globale du marché immobilier au cours du premier trimestre 2023.

Selon les explications de BAM et de l'ANCFCC, cette légère évolution traduit « les hausses des prix des terrains (2,0%) et des biens à usage professionnel (3,7%) et la quasi-stagnation des prix des biens résidentiels (0,1%) ».

D'après les données recueillies, en l'espace d'un an, le nombre de transactions a marqué un accroissement de 2,5%, recouvrant des hausses de 3% pour les biens résidentiels et de 3,5% pour les biens à usage professionnel et une stagnation pour les terrains.

Dans le détail, il ressort de ces mêmes données que les prix du résidentiel ont reculé de 0,1% en glissement annuel, en raison du recul de 0,5% des prix des villas et de la stagnation de ceux des appartements et des maisons.

Le nombre des transactions dans cette catégorie « a affiché une progression de 3%, reflétant des hausses de 2,9% pour les appartements et de 20,6% pour les villas et une baisse de 1% pour les maisons », a indiqué la note.

En parallèle, les prix au ni-

veau du foncier ont connu une appréciation de 2% tandis que le nombre de transactions a stagné.

Comparés au même trimestre de l'année écoulée, les prix des biens à usage professionnel ont bondi de 3,7%, avec une hausse de 2,1% pour les locaux commerciaux et de 7,1% pour les bureaux.

Quant aux transactions, les chiffres de BAM et de l'ANCFCC suggèrent qu'elles ont progressé de 3,5%, suite à une progression de 1,8% des ventes des locaux commerciaux et de 12% de celles des bureaux.

Dans leur note, les deux organismes publics annoncent par ailleurs que « l'indice des prix des actifs immobiliers a enregistré une hausse trimestrielle de 0,3%, recouvrant des progressions des prix des terrains de 0,9% et des biens à usage professionnel de 1,1% et une baisse des prix du résidentiel de 0,2% ».

Selon la même source, le nombre de transactions a accusé un recul de 14,8%, en comparaison avec le précédent trimestre, reflétant des replis de 17,3% pour les biens résidentiels, de 10,6% pour les terrains et de 3,7% pour les biens à usage professionnel.

Toujours selon la Banque

centrale et l'ANCFCC, « en glissement trimestriel, les prix du résidentiel ont baissé de 0,2%, en relation avec les diminutions de 0,2% des prix des maisons et de 1,2% de ceux des villas. Les prix des appartements ayant stagné ».

Quant aux transactions, elles ont en parallèle reculé de 17,3%, recouvrant des baisses de 17,5% pour les appartements, de 18% pour les maisons et de 4,2% pour les villas.

Au niveau du foncier, il ressort que les prix des terrains ont affiché une progression de 0,9% tandis que le nombre de transactions a connu une baisse de 10,6% d'un trimestre à l'autre, a fait savoir la note.

Il est à noter que « l'indice des prix des biens à usage professionnel a affiché un accroissement de 1,1%, recouvrant une augmentation de 1,3% pour les locaux commerciaux et une baisse de 0,6% pour les bureaux ».

En parallèle, le nombre de transactions a accusé un recul de 3,7%, reflétant une diminution de 7,4% pour les locaux commerciaux et une progression de 18,5% pour les bureaux, selon les explications de BAM et de l'ANCFCC.

Alain Bouithy

## La BAD table sur une croissance nationale de 3,4% en 2023-2024

La croissance économique du Maroc devrait s'établir à 3,4% en 2023-2024, prévoit la Banque africaine de développement (BAD).

"En Afrique du Nord, la croissance devrait passer de 4,1% en 2022 à 4,6% en 2023, tirée essentiellement par la reprise économique au Maroc qui enregistrera une croissance de 3,4% en 2023-2024", relève le rapport des Perspectives économiques en Afrique 2023, publié par la BAD, en marge des 58<sup>es</sup> assemblées annuelles de la Banque, organisées à Charm el-Cheikh.

La BAD prévoit également, une inflation de 4,5% en moyenne durant la même période (2023/2024), estimant que le déficit courant devrait atteindre 4,2%.

En Afrique, la croissance économique devrait rebondir à 4 % en 2023 et se consolider à 4,3 % en 2024, fait savoir le rapport.

Ces 58<sup>èmes</sup> assemblées sont marquées par des réunions des gouverneurs du Groupe de la BAD pour réfléchir aux moyens de mobiliser plus solidement l'investissement privé dont l'Afrique a besoin pour atteindre ses objectifs urgents en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Les assemblées annuelles sont l'événement le plus important de la BAD. Elles réunissent environ 3.000 délégués et participants chaque année.



## Crédit Agricole du Maroc : Passation des pouvoirs entre Fikrat et Boutayeb



Le nouveau président du Directoire du CAM a occupé plusieurs postes au sein de l'OCP et a été PDG du Groupe Cosumar jusqu'à 2021

La cérémonie de passation des pouvoirs entre Mohamed Fikrat, que SM le Roi Mohammed VI a nommé Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc (CAM), et son prédécesseur Nourredine Boutayeb, s'est déroulée mercredi à Rabat, en présence du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohamed

Sadiki.

A cette occasion, M Sadiki a félicité M. Fikrat pour la confiance placée en lui par SM le Roi en le nommant à la tête du Groupe CAM, faisant part de sa conviction que le nouveau président accomplira avec succès sa nouvelle mission au sein de cet établissement, rapporte la MAP.

Le ministre a, en outre, mis l'accent sur le rôle important du CAM en tant que principal partenaire financier des stratégies nationales destinées au secteur agricole et au développe-

ment du monde rural, réitérant, à cet égard, son engagement pour accompagner et appuyer les différentes stratégies adoptées en faveur du développement de ce secteur stratégique. Pour sa part, M. Boutayeb a félicité son successeur pour cette nomination, louant ses qualités humaines et professionnelles et lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Il a, de même, indiqué que le nouveau président du Directoire du CAM peut assumer avec brio cette responsabilité et ce, grâce à ses potentialités et sa grande expérience acquise tout au long de son parcours académique et professionnel.

De son côté, M. Fikrat a exprimé sa fierté de la confiance placée en lui par SM le Roi, faisant part de sa totale détermination et sa grande motivation d'être à la hauteur des attentes.

Il a, par la même occasion, mis la lumière sur le rôle du Groupe CAM, qui constitue l'instrument de déploiement de la politique agricole, conformément aux Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI.

Le Groupe CAM, a-t-il dit, a toujours été présent dans le déploiement des stratégies de l'Etat, notamment le Plan Maroc Vert (PMV) et récemment la stratégie "Génération Green", ajoutant que son premier objectif est de mener à bien les chantiers déjà tracés et qui visent le

bien-être du citoyen marocain, particulièrement dans le milieu rural.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole centrale de Paris et d'un MBA de l'IE Business School de Madrid, M. Fikrat a occupé plusieurs postes au sein de l'Office chérifien des phosphates, avant d'être nommé Président-Directeur Général du Groupe Cosumar, poste qu'il a occupé de 2004 à 2021.

Il a été également membre de la Commission spéciale chargée du Nouveau modèle de développement et vice-président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

Président de la Commission des affaires économiques et projets stratégiques au sein du Conseil économique, social et environnemental ainsi que de la Fédération interprofessionnelle marocaine de sucre (FIMASUCRE), M. Fikrat est aussi membre du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, du Conseil d'orientation stratégique de l'Agence MCA-Morocco et président de son comité d'audit.

Administrateur indépendant et président du Comité d'audit du Crédit Agricole du Maroc, M. Fikrat est également un des cadres nationaux dotés de grandes expériences dans des secteurs publics vitaux.

## Installation de Housni El Ghazaoui à la tête du Directoire du Holding d'aménagement Al Omrane

La cérémonie de passation des pouvoirs entre Housni El Ghazaoui, nommé par Sa Majesté le Roi, président du Directoire du Holding d'aménagement Al Omrane, et son prédécesseur, Badr Kanouni, s'est déroulée, mercredi à Rabat, en présence de la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Fatima Ezzahra El Mansouri.

S'exprimant à cette occasion, Mme El Mansouri a félicité M. El Ghazaoui pour la confiance placée en lui par le Souverain, mettant l'accent sur son expérience, son parcours professionnel et sa formation.

Elle a également appelé M. El Ghazaoui à insuffler une nouvelle dynamique au Holding Al Omrane dans le cadre de l'action du ministère encadrant les politiques publiques, saluant par la même occasion les efforts dé-

ployés par M. Kanouni à la tête de cet établissement, rapporte la MAP. La ministre a de même précisé qu'Al Omrane s'emploie, depuis 40 ans, à accompagner les Marocains dans un secteur important pour l'économie nationale.

Pour sa part, M. Kanouni a félicité son successeur pour la confiance placée en lui par SM le Roi, exprimant sa fierté pour l'action et les réalisations qu'il a accomplies à la tête de cet établissement.

De son côté, M. El Ghazaoui a fait part, dans une déclaration à la presse, de sa fierté pour la confiance placée en lui par le Souverain afin de servir le Royaume et les citoyens.

Il a également indiqué que le Holding Al Omrane restera engagé auprès du ministère afin d'activer sa vision dans son domaine d'intervention, mettant l'accent sur la capacité des

compétences dont regorge cet établissement afin de jouer pleinement son rôle et atteindre les objectifs qu'il a tracés.

El Ghazaoui est un ingénieur d'Etat en génie civil, lauréat de l'Ecole Mohammedia des ingénieurs.

Titulaire d'un Master of Business Administration et d'un Master d'Expert coach, M. El Ghazaoui a accumulé une grande expérience en gestion des entreprises et dans le domaine de l'aménagement urbain à travers les différentes responsabilités qu'il a assumées au sein de plusieurs entreprises. Il fait ses armes de manager dans la Société nationale des autoroutes du Maroc, où il a occupé les postes de directeur de l'ingénierie, chargé de la stratégie de développement, de l'ingénierie financière, de l'ingénierie d'exploitation et des systèmes d'information, et de directeur des af-



fares administratives et financières, chargé des affaires financières, des ressources humaines, des marchés, des affaires juridiques et des moyens généraux.

Directeur général adjoint à l'Agence Marchica Med Afrique (Succursale Abidjan-Côte d'Ivoire, en

2017), M. El Ghazaoui a occupé par la suite les postes de président directeur général de la Société d'aménagement de la vallée de l'Ouest Martil et de président de Bouregreg Cultures et de Bouregreg Marina au sein de l'Agence pour l'aménagement de la vallée de Bouregreg.

# Art & culture

## Tina Turner tire sa révérence «Simply the best»

La chanteuse Tina Turner, «la reine du rock'n roll», est morte «paisiblement» mercredi à 83 ans des suites d'une longue maladie, a annoncé son agent.

La star américaine, naturalisée suisse, est décédée dans sa maison près de Zurich, a-t-il précisé dans un communiqué transmis à l'AFP.

Au cours de sa carrière entamée dans les années 50 aux Etats-Unis, elle aura remporté huit Grammys, les récompenses de la musique américaine.

«Avec sa musique et sa vitalité inépuisable, Tina Turner a ravi des millions de fans et inspiré beaucoup d'artistes de générations suivantes», souligne le communiqué.

Interprétant des tubes comme «Proud Mary» ou «The Best», l'artiste pionnière a su enflammer avec sa voix inimitable et son jeu de scène explosif les foules à travers le monde.

Celle qui affirmait n'avoir pas peur de vieillir, disait en avril au Guardian qu'elle espérait qu'on se souvienne d'elle comme de la «reine du rock'n roll».

Un pari largement gagné, tant ce surnom revient dans les nombreux hommages.

Magic Johnson, l'un des meilleurs joueurs de l'Histoire, s'est par exemple ému de la perte de cette «légendaire reine du rock».

«Je l'ai vue de nombreuses fois (en concert) et elle réalisait, de loin, certains des meilleurs shows que j'ai jamais vus», a-t-il salué sur Twitter.

Mick Jagger, chanteur des Rolling

Stones, a partagé sa tristesse après le décès de sa «merveilleuse amie». Une artiste «tellement talentueuse», mais aussi «chaleureuse, drôle et généreuse», a-t-il dit. Le guitariste du groupe, Ronnie Wood, a également déploré la perte de la «reine du rock et de la soul», une «amie chère de notre famille».

«Les termes «légendaire», «icône», «diva», et «superstar» sont souvent utilisés à tort et à travers, pour tant Tina Turner les incarne tous et tant d'autres», a rendu hommage Mariah Carey, soulignant en outre son talent sur scène et son rôle de «pionnière».

Une autre superstar de la chanson, Gloria Gaynor, a rappelé que Tina Turner avait «ouvert la voie à tant de femmes dans le rock, qu'elles soient noires ou blanches».

Pour la chanteuse Ciara, «le paradis a gagné un ange». «Merci pour l'inspiration que tu nous a tous donnée», a-t-elle déclaré sur Twitter.

L'émotion est partagée jusqu'au sommet de l'Etat américain. La Maison Blanche a immédiatement salué cette «icône», déplorant «une perte immense».

Même la Nasa y est allée de son hommage. «La légende de la musique Tina Turner a brillé sur scène et dans les coeurs de millions» de fans, a déclaré l'agence spatiale américaine.

Née Anna Mae Bullock le 26 novembre 1939 dans le Tennessee (sud des Etats-Unis), Tina Turner a fait ses débuts à 16 ans avec le groupe de blues «Kings of Rythm» de celui qui deviendra son mari, Ike Turner.

C'est avec lui et «The Ike and Tina Turner Revue» que la chanteuse commencera à connaître une certaine renommée en devenant l'une des formations noires les plus populaires des Etats-Unis dans les années 60.

En 1966, Ike Turner et ses musiciens assurent la première partie de la tournée britannique des Rolling Stones, ouvrant au couple la porte du succès en Europe.

Mais Ike Turner la bat régulièrement. Elle prend finalement la fuite en 1976 et doit se cacher de lui pendant un temps avant enfin d'obtenir le divorce en 1978.

Dans la pluie d'images qui ont été rendus à la chanteuse mercredi, beaucoup mettent en avant sa résilience et son courage face à cette violence.

«Pour moi, elle sera toujours une survivante et une inspiration pour les femmes partout», a ainsi lancé Mariah Carey.

L'actrice Angela Bassett, qui a incarné la chanteuse dans le biopic «Tina» en 1993, interroge de son côté: «Comment dit-on adieu à une femme qui a fait de sa douleur et de ses traumatismes une force et les a utilisés comme moyens de changer le monde?»

«Par son courage en racontant son histoire (...), Tina Turner a montré aux autres qui vivent dans la peur à quoi un beau futur, rempli d'amour, de compassion, et de liberté, devrait ressembler»,



ajoute l'actrice nommée aux Oscars pour sa performance. Après une traversée du désert, Tina Turner retrouvera le sommet dans les années 80, avec notamment l'album «Private Dancer».

Lorsque le Guardian lui demandait quel serait son super pouvoir, elle répondait: «Peut-être tous ces concerts solo que j'ai faits en talons de 15 cm!»

Selon le communiqué de son agent, «des obsèques privées auront lieu en présence d'amis proches et de la famille».

## «Le droit à l'image» au cœur des 2<sup>èmes</sup> Journées cinématographiques initiées par l'AMVT



«Le droit à l'image» a été au cœur des deuxièmes Journées cinématographiques, organisées du 23 au 25 mai à Casablanca, à l'initiative de l'Association marocaine des victimes du terrorisme (AMVT).

La cérémonie d'ouverture de cet événement auquel ont pris part des représentants de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), a été marquée par la projection du film «Le Retour» réalisé par Brahim Chakiri, inspiré d'une histoire vraie, qui aborde un sujet important sur la lutte contre la haine par l'amour.

Le film raconte l'histoire d'une famille d'origine marocaine résidant en Belgique, bien intégrée dans son environnement.

Cependant, un différend intense entre le père et la mère aura un impact majeur sur le déroulement des évé-

nements et sur la vie de cette famille.

Du jour au lendemain, Ismaël (Aziz Dheouir), l'unique fils de la famille qui n'a pas encore atteint ses 18 ans, choisira de se joindre aux combats en Syrie, suite à l'invitation de son ami d'enfance qui l'a précédé là-bas.

Dans un monde dominé par la violence et la haine, Batoul (Noufissa Benchehida) décide de rejoindre Ismaël, entamant ainsi une quête pour retrouver son fils dans l'espoir de le ramener et de le sauver du terrorisme et de l'extrémisme.

Tout au long du film, alors qu'elle est témoin des scènes de destruction et d'assassinat, Batoul, se faisant passer pour une journaliste, parvient à se faufiler sur les champs de bataille, devenant témoin des massacres horribles dans un monde dominé par le chaos, où seul le plus fort peut survivre. Mal-

gré cela, Batoul persiste à prendre des risques et à poursuivre l'objectif pour lequel elle est venue.

Armée de son amour pour son fils, elle affronte la mort dans l'espoir de le retrouver en vie et de le ramener à sa vie normale, ce qu'elle réussit à faire à la fin du film, terminant ainsi sur une fin heureuse.

A cette occasion, Souad Begdoury El Khammal, présidente de l'AMVT, a indiqué que la projection du film «coïncide avec le 20<sup>e</sup> anniversaire du décès de son fils Tayeb El Khammal, victime des attentats terroristes qui ont secoué la ville de Casablanca en 2003».

«J'espère que nous réussirons à combattre l'extrémisme et la haine à travers l'art et la créativité», a-t-elle ajouté, faisant savoir qu'elle a rencontré la véritable héroïne qui a inspiré le film.

# Rabat à l'heure de la 3<sup>ème</sup> édition de "Street Art Inside"



La troisième édition de l'exposition "Street Art Inside" se tiendra du 02 au 24 juin à Rabat à l'initiative de l'Association "Hiba" en partenariat avec le Bureau du Québec à Rabat.

Cette exposition, qui aura lieu dans le laboratoire artistique "Hiba Lab", représente un espace pour les expériences artistiques et regroupe huit artistes visuels en herbe ainsi que des artistes de rue, dans le but de créer une osmose entre les fresques murales existantes et les toiles ajoutées, indique un communiqué de l'Association.

"L'art de rue investit en 2023 de plus en

plus de surfaces intérieures, comme les musées, les expositions, les bibliothèques, la décoration de cafés, de restaurants et de maisons" souligne la même source, ajoutant que l'art de rue, de par sa composante contemporaine, représente un domaine dynamique et en constante évolution.

L'art de rue a connu au niveau national un bond considérable avec l'apparition de festivals dédiés à cette forme artistique, poursuit la même source, ajoutant que cet élan a suscité un intérêt grandissant de la communauté artistique et de la population et a permis, par conséquent, l'éclosion d'une

nouvelle génération d'artistes de graffitis, de peintres et d'artistes de rue.

L'Association "Hiba" avait, en 2021, invité quatre représentants de la scène artistique locale pour peindre le mur de l'escalier de l'Association, rappelle-t-on, relevant que cette initiative avait été une véritable réussite lors de la première édition du "Street Art Inside".

Cette manifestation culturelle avait intégré les artistes visuels avec une sensibilité urbaine et expérimentale et ceux qui désirent simplement peindre des murs et exposer leurs œuvres.

Bouillon de culture

Exposition

Le vernissage de l'exposition "Cut up in Tangier" de l'artiste peintre, Abdellah Khairouni, a eu lieu, mardi soir au musée de la Légation américaine à Tanger.

Cette exposition, organisée par la galerie les Insolites en partenariat avec la Légation américaine, donne à voir un ensemble de toiles de ce talentueux artiste, qui aborde des sujets liés à la vocation internationale de Tanger, et aux écrivains, artistes-peintres et musiciens les plus célèbres au monde qui sont tombés sous le charme de la ville, dont l'auteur et artiste Brion Gysin, qui a inventé la technique du "Cut-up", les membres du groupe musical britannique les Rolling Stones, et l'artiste Joséphine Baker.

Dans une déclaration à la MAP, M. Khairouni a souligné que cette exposition individuelle, la deuxième dans son parcours artistique, propose des œuvres réalisées avec le Cut-up, une technique littéraire expérimentée par l'écrivain américain William Burroughs, qui a passé une partie de sa vie à Tanger.

"Je présente dans cette exposition des scènes anciennes de célébrités à Tanger dans un contexte moderne, c'est-à-dire des scènes de l'histoire aux couleurs débordantes", a fait savoir l'artiste, notant qu'il a essayé de s'inspirer des techniques utilisées par de grands artistes marocains, comme Chaïbia Talal et Mohamed Melehi, ainsi que quelques artistes plasticiens de Tanger.

# 11<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de Dakhla

La 11<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de Dakhla se tiendra, du 02 au 08 juin, avec la participation de figures du cinéma africain, arabe et international.

Organisée par l'Association pour l'animation culturelle et artistique des provinces du Sud, sous le slogan "Dakhla, porte de l'Afrique", cette manifestation, qui vise à affirmer l'identité africaine du festival, se veut un rendez-vous cinématographique africain et arabe ouvert sur le cinéma mondial, indique un communiqué des organisateurs.

Le Festival international du film de Dakhla qui célèbre cette année le cinéma angolais, ambitionne de s'ouvrir à un public plus large, à travers les différentes projections et activités, note le communiqué.

Cette grand-messe cinématographique verra la participation de 16 pays africains, à savoir le Cameroun, l'Île Maurice, l'Angola, le Burkina Faso, le Ghana, l'Ouganda, la République Centrafricaine, le Rwanda, l'Union des Comores, le

Bénin, le Congo, le Sénégal, la Somalie, la Tunisie, l'Égypte, la Mauritanie et le Maroc, précise la même source.

Dix longs métrages sont en lice dans la compétition officielle pour remporter les prix du festival, à savoir le Grand Prix, le Prix du jury, et les Prix du meilleur acteur et de la meilleure actrice.

Il s'agit des films "Regarde les étoiles" de David Constantin (Île Maurice), "Our Lady of chinese shop", d'Ery Claver (Angola), "L'accord" de Léa Malle Frank Thierry (Cameroun), "Tembele" de Morris Mugisha (Ouganda), "Amani" d'Ahmed Toiouil (l'Union des Comores), "Mayouya" de Claudia Yaka (Congo), "L'esclave" d'Abdelilah El Juhari (Maroc), "The sons of the Lord" d'Imene Ben Hassin (Tunisie), "La porte verte" de Raouf Abdelaziz (Égypte) et "Sahari-Slem wsaa" de Moulay Tayeb Bouhanana (Maroc).

Présidé par l'écrivaine camerounaise Freida Ekotto, responsable du département des études africaines à

l'Université du Michigan (États-Unis), le jury de la compétition officielle de ce rendez-vous cinématographique est composé du cinéaste et ancien ministre de la Culture du Québec, Maka Koto, de l'actrice marocaine, Sana Alaoui, de la productrice et chef costumière américaine, Dana Scholdelmayer et du réalisateur béninois, Sylvestre Amoussou.

S'agissant de la compétition des courts-métrages, dix films concourront pour les prix du jury, du meilleur scénario et de la meilleure réalisation.

Il s'agit des films "En route" de Leslie To (Burkina Faso), "Twin lakes haven" de Philibert Aimée Mbabazi (Rwanda), "Astel" de Ramata Tolay Sy (Sénégal), "Breaking ground" de Girihirwe Ines (Rwanda), "Quand mes parents viennent me voir" de Mo Harawe (Somalie), "Zoé" de Carmen Vivian Netto (Centrafrique), "Cicatrices" d'Insaft Arafat (Tunisie), "Tsutsue" d'Amartel Amar (Ghana) et des films marocains "Le



Burqa" de Wahid Senouji et "Story" de Mohamed Bouhari.

Le jury des courts-métrages, qui est présidé par le journaliste et critique de cinéma Bilal Marmid, est composé de l'écrivaine et critique de cinéma égyptienne, Nahed Salah, de la réalisatrice mauritanienne, Amal Saad Bouh, du journaliste marocain, Bakkar Dlimi et de la monteuse tunisienne, Nadia Touijar.

Lors de cette grand-messe cinématographique, des hommages se-

ront rendus à l'actrice marocaine Asmaa Khamlichi, au réalisateur et producteur angolais, Zézé Gamboa et à l'actrice égyptienne, Rania Farid Chawky, en plus de la directrice du Bureau marocain du droit d'auteur, Dalal Mhamdi Alaoui.

Dans le cadre des activités parallèles de cet événement figurent des colloques, des débats et une séance de signature du livre, ainsi que des projections des dernières productions cinématographiques nationales.

# Sortir de la crise de la dette des pays en développement

# HORIZONS

*Confrontée à une cascade de défaillances gouvernementales, la Chine, le plus grand créancier du monde en développement, a insisté pour que les institutions multilatérales prennent une coupe de cheveux. Mais la meilleure façon pour les prêteurs comme l'Association internationale de développement de la Banque mondiale d'alléger le fardeau des pays pauvres est d'offrir un financement bon marché.*

La crise de la dette souveraine était à l'ordre du jour des réunions de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international de cette année, avec tous les regards tournés vers la Chine, le plus grand créancier du monde en développement, et l'Association internationale de développement (IDA), le fonds de la Banque pour les pays les plus pauvres. Avec de nombreuses économies à faible revenu déjà en défaut ou à haut risque de défaut, la Chine hésite à déprécier la valeur de ses prêts et insiste pour que les institutions multilatérales, y compris l'IDA, partagent le fardeau avec les autres créanciers.

Il existe de solides arguments contre la participation de l'IDA à la restructuration de la dette. Ses prêts sont hautement concessionnels, avec un élément de don moyen de 50%, contre 0% pour les prêts basés sur le marché et 18% pour la dette chinoise. Ces dernières années, ses engagements ont bondi face à de multiples chocs, atteignant 42 milliards de dollars en 2022. De plus, il accorde son financement sous forme de subventions, plutôt que de prêts, aux pays très endettés – auto-qualifiés « ex-ante ». Il serait extrêmement injuste pour les contribuables qui la soutiennent si l'ACCOVAM renfloue d'autres créanciers non pas une fois, mais deux.

Lors de la table ronde mondiale sur la dette souveraine, pièce maîtresse des réunions de printemps axées sur la facilitation du processus de restructuration de la dette, la Chine a apparemment accepté la proposition de la banque d'offrir davantage de prêts par le biais de l'IDA, plutôt que de prendre une décote sur l'encours de la dette. Cet accord doit encore être clarifié, mais il pourrait être gagnant-gagnant : la coopération de la Chine avec le FMI, associée à un financement plus concessionnel par les banques multilatérales de développement, contribuerait grandement à placer les pays les plus pauvres sur une trajectoire de croissance plus verte et plus durable.

Pour l'ACCOVAM, la question actuelle est de savoir comment opérationnaliser cet accord de manière à l'aider à retrouver son assise financière et son ef-



ficacité. La crise mondiale de la dette affaiblit les trois principaux modes de financement de ses opérations par l'IDA : le service de la dette sur les prêts passés (7 milliards de dollars en 2022), les contributions des donateurs (environ 25 milliards de dollars tous les trois ans) et les emprunts sur le marché.

Premièrement, l'offre de subventions réduit les paiements futurs du service de la dette. Depuis 2010, l'IDA a fourni 81 milliards de dollars en subventions. S'il s'agissait de prêts, le portefeuille actuel de l'IDA, qui s'élève à 180 milliards de dollars, aurait augmenté de près de 50%, produisant davantage de flux au titre du service de la dette et renforçant considérablement sa capacité d'emprunt. Tant que la crise de la dette persistera, entraînant l'octroi de subventions supplémentaires, le bilan de l'IDA continuera de souffrir.

Deuxièmement, les décaissements de l'IDA s'écoulent désormais vers les créanciers bilatéraux et privés. Des travaux empiriques récents montrent que dans les pays très endettés, un dollar de transfert net de l'IDA était associé à 60 cents de sorties nettes vers d'autres prêteurs en 2021. À l'inverse, dans les pays qui ne sont pas très endettés, les décaissements de l'IDA stimulent les entrées d'autres sources de créanciers. Le fardeau insoutenable de la dette affaiblit donc l'efficacité de l'IDA. Une augmentation des contributions des donateurs semble peu probable sans des progrès sur le problème de la dette, ce qui réduirait davantage la capacité d'emprunt de l'IDA.

Le bien-être de l'IDA exige donc une résolution rapide de la crise de la dette. Le partage du fardeau de la restructuration de la dette peut aider à accélérer les progrès. Cela nécessite de regarder en avant plutôt que de regarder en arrière.

Supposons, par exemple, que la contribution de l'IDA ait été déterminée en utilisant des règles de comparabilité

de traitement (CoT) basées sur les décaissements passés. Une simple application de la forme traditionnelle de la règle dans le cas de la Zambie, qui tente de restructurer sa dette depuis son défaut en 2020, impliquerait une décote de 44% pour tous les créanciers, y compris l'IDA. Cela entraînerait une perte de 335 millions de dollars. Une méthode plus équitable réduirait la dette de l'IDA uniquement lorsque les prêts des autres créanciers sont dépréciés au point où ils sont également concessionnels. Cette règle plus juste entraînerait une perte de 234 millions de dollars. Nous estimons qu'un traitement similaire pour tous les pays à faible revenu actuellement surendettés coûterait à l'IDA entre 3,5 et 7,6 milliards de dollars en décotes.

Selon la règle utilisée, ces contributions conduiraient à une augmentation de 70 à 100% des prêts concessionnels à la Zambie au cours des trois prochaines années. Pour tous les pays surendettés, les prêts supplémentaires estimés seraient inférieurs, de l'ordre de 20 à 40% au-dessus des décaissements actuels de l'IDA.

Le principal problème d'une approche rétrospective, cependant, est qu'elle ignore le fait que l'IDA n'est pas un créancier normal. Au cours de la prochaine décennie, l'IDA fournira d'importants transferts nets concessionnels qui comprennent plus de dons que les pertes impliquées par les deux règles du CdT. Par exemple, l'allocation actuelle d'équivalent-subvention de l'IDA pour la prochaine décennie serait de plus d'un milliard de dollars, bien plus que la perte impliquée par les règles du CoT (bien que les pertes que nous estimons soient exagérées, car elles ignorent que l'IDA a précédemment fourni d'importants subventions en plus aux prêts concessionnels).

La meilleure façon de faciliter une résolution rapide de la crise de la dette est

d'augmenter les contributions futures. Dans le cas de la Zambie, l'analyse actuelle de viabilité de la dette repose sur un taux de croissance de 4,5%. Si les décaissements de l'IDA devaient augmenter, la Zambie sortirait plus rapidement de sa crise de la dette et les pertes subies par les créanciers seraient moindres – le résultat que la Chine tente d'atteindre dans les négociations en cours.

Cette solution s'aligne également sur la volonté de la Banque mondiale d'augmenter sa capacité financière dans le cadre de ses efforts continus pour intensifier ses opérations. Dans ce contexte, des appels ont été lancés pour doubler le financement de l'IDA sur cinq ans. Cela permettrait des versements plus importants aux pays souffrant d'un surendettement, ce qui, à son tour, accélérerait leur redressement. Mais l'IDA est déjà sous pression, ayant dépensé la plupart des ressources de son cycle de financement actuel, qui se termine à la mi-2025. Pour commencer à augmenter son financement, elle a besoin de nouvelles ressources. La nouvelle facilité de crise de la banque, qui siège au sein de l'IDA, serait le véhicule idéal.

Lorsque les parties prenantes se réuniront à nouveau en juin lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, elles devraient se concentrer sur l'accélération des négociations de restructuration de la dette et l'expansion de la capacité de prêt de l'IDA. Le progrès vers chaque objectif nécessite un progrès vers l'autre. À moins que les deux directions ne soient poursuivies, le cercle vicieux actuel ne fera que persister.

**Par Ishac Diwan et Philippe Le Houérou**

*Ishac Diwan est directeur de recherche au Finance for Development Lab. Philippe Le Houérou est un ancien PDG de la Société financière internationale, membre du Groupe de la Banque mondiale.*

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILMANE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 18/2023**

Le 20/06/2023 à 10 h , il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Bensilmane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**PROTS- Contrôle et suivi de la qualité des travaux d'élargissement et de renforcement de la RP 3337 du PK 0+000 au PK 10+000, Province de Bensilmane**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILMANE. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État et à partir de l'adresse électronique suivante [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(5 100,00) Cinq mille cent dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(264 164,00)**

**Trois cent soixante-quatre mille cent soixante-quatre dirhams TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETL de Bensilmane .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

—Les Laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

—Pour les laboratoires installés au Maroc

Le certificat de qualification et de classification conformément aux dispositions de du décret n°2-01-437 du 1<sup>er</sup> Rajeb 1422 (19 septembre 2001) instituant, pour la passation des marchés pour le compte de l'État, un système de qualification et de classification des laboratoires de bâtiments et travaux publics tel qu'il a été modifié , est :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité (CQ)	CQ 3-CQ7-CQ16	2

**N° 3759/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILMANE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 20/2023**

Le 20/06/2023 à 11 h , il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Bensilmane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**PROTS- Contrôle et suivi de la qualité des travaux d'élargissement et de renforcement de la RP 3330 du PK 0+000 au PK 7+000, Province de Bensilmane**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILMANE. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État et à partir de l'adresse électronique suivante [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(3000,00) Trois mille dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(204 624,00)**

**Deux cent quatre mille six cent vingt-quatre dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETL de Bensilmane .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

—Les Laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

—Pour les laboratoires installés au Maroc

Le certificat de qualification et de classification conformément aux dispositions de du décret n°2-01-437 du 1<sup>er</sup> Rajeb 1422 (19 septembre 2001) instituant, pour la passation des marchés pour le compte de l'État, un système de qualification et de classification des laboratoires de bâtiments et travaux publics tel qu'il a été modifié , est :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité (CQ)	CQ 3-CQ7-CQ16	3

**N° 3760/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE  
L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA  
LOGISTIQUE DE TETOUAN**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 18/2023**

Le Jeudi 22 juin 2023 à 11h il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DE CRUES SITUÉS AUX ENDROITS SUIVANTS :**

- DU PK3+900 AU PK4+200 DE LA RR401
- AU PK33+100 DE LA RR406
- DU PK65+900 AU PK100+000 DE LA RP4704

(PROVINCE DE TETOUAN).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tél n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Seize-quinze mille (75.000,00) dirhams.**

L'estimation fixée par le maître d'ouvrage est : **Trois millions Neuf cent quarante-neuf mille dix-huit et quatre-vingt centimes (3 949 018,80) dirhams toutes taxes comprises.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013) et l'arrêté de madame la ministre de l'Économie et des finances n° 21.1982 du 14/12/2021, relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires (bulletin officiel n°7104 du 30/06/2022).

Les concurrents doivent transmettre obligatoirement leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
<b>B : Travaux routier et voirie urbaine.</b>	B.1 : Travaux de terrassement routiers courants. B.3 : ouvrage d'assainissement routier et traitement de l'environnement B.5 : Assises non traitées et revêtement superficiel	3

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.

**N° 3761/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE  
L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA  
LOGISTIQUE DE TETOUAN**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 29/2023**

Le vendredi 23 juin 2023 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **ÉTUDE DE DIBOULEMENT DE LA RN16 ENTRE TETOUAN ET AMSA EN DEUX LOTS :**

- LOT1 : TETOUAN – AZLA DU PK 103+000 AU PK 111+100
- LOT2 : AZLA – AMSA DU PK 111+100 AU PK 117+000

PROVINCE DE TETOUAN.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tél n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Lot1 : **Dix Mille trois Cent (10 300,00) dirhams.**  
Lot2 : **neuf Mille neuf Cent (9 900,00) dirhams.**

L'estimation fixée par le maître d'ouvrage est : Lot1 : **Cinq Cent dix-sept mille deux cent Dirhams et zéro centimes (517 200,00) dirhams toutes taxes comprises.**  
Lot2 : **Quatre Cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent Dirhams et zéro centimes (499 200,00) dirhams toutes taxes comprises.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'accréditation dans les domaines d'activité.

D4	D5	D20
Routes, Autoroutes, Transport	Ouvrage d'art	Géologie, géophysique, hydrologie et hydrogéologie

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 6 de règlement de la consultation.

**N° 3762/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE L'ÉQUIPEMENT, DU  
TRANSPORT  
ET DE LA LOGISTIQUE  
LARACHE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 10/DPETL/Lar 2023  
Le 20 JUIN 2023 à 11 H du  
matin, il sera procédé dans  
les bureaux de Monsieur

le Directeur Provincial de  
l'Équipement, du Trans-  
port et de la Logistique de  
Larache, place Oued El  
Makhazine Larache à l'ou-  
verture des plis relatif à  
l'appel d'offres ouvert sur  
offre de prix pour :  
(PC 2023)  
Fourniture complémen-  
taire des panneaux de si-  
gnalisation verticale pour  
l'entretien du réseau rou-  
tier de la DPETL de La-  
rache (Province de  
Larache)

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré du bureau  
des marchés de la DPETL  
de Larache place Oued El  
Makhazine Larache. Il  
peut également être télé-  
chargé à partir du portail  
des marchés de l'Etat  
www.marchéspublics.gov.  
ma et à partir de l'adresse  
électronique suivante :  
www.mtpnet.gov.ma.  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la  
somme de : 1400,00 DI-  
RHAMS, (MILLE QUAR-

TRE CENT DHS).  
L'estimation du coût des  
prestations : 98 880,00 DI-  
RHAMS (QUATRE  
VINGT DIX HUIT MILLE  
HUIT CENT QUATRE  
VINGT DIRHAMS T T C).  
Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dispo-  
sitions des articles 27, 29 et  
31 du décret n° 2-12- 349  
du 8 Joumada I 1434 (20  
Mars 2013) relatif aux mar-

chés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau du secrétariat de Mr  
.Le Directeur Provincial de  
l'Équipement, du Trans-  
port et de la Logistique de  
Larache place Oued El  
Makhazine Larache.  
- Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
bureau précité ;  
- Soit les remettre au prési-

dent de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.  
- Soit déposer leurs offres  
par voie électronique dans  
le site des marchés publics  
: www.marchéspublics.  
gov.ma .  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles exigées  
par l'article 8 du règlement  
de consultation.  
N° 3767/PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION  
ET DE TÉLÉVISION**

**AVIS RECTIFICATIF  
A00 n° 27AOM/SNRT/2023**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel  
d'offres ouvert n° 27AOM/SNRT/2023 relatif à :  
La fourniture et la mise en service d'une unité mobile en semi-remorque pré-  
câblée pour 24 caméras pour les besoins de la production mobile de la Société  
Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

Que l'appel d'offres a été rectifié comme suit :  
-Report de la date d'ouverture des plis du 01/06/2023 à 11h00 au  
26/06/2023 à 11h00.

-Report de la date du dépôt des prospectus et des documents techniques du  
31/05/2023 à 16 Heures au 23/06/2023 à 16 Heures, délai de rigueur.

N° 3763/PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION  
ET DE TÉLÉVISION**

**AVIS RECTIFICATIF  
A00 n° 28AOM/SNRT/2023**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel  
d'offres ouvert n° 28AOM/SNRT/2023 relatif à :  
La fourniture et la mise en service d'une unité mobile en semi-remorque pré-  
câblée pour 24 caméras pour les besoins de la production mobile de la Société  
Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

Que l'appel d'offres a été rectifié comme suit :  
-Report de la date d'ouverture des plis du 06/06/2023 à 11h00 au  
26/06/2023 à 12h00.

-Report de la date du dépôt des prospectus et des documents techniques du  
05/06/2023 à 16 Heures au 23/06/2023 à 16 Heures, délai de rigueur.

N° 3764/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
D.R.F.H

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 40/2023/INDH/PAZ**

Le 20 Juin 2023 à 10 heures : il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le  
Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels  
d'offres sur offres de prix pour :

- Aménagement de l'ouvrage au niveau Chaâba Noumicha au Douar Ait Tamjout à  
la C.T Taglefa, Province d'Azilal.
- Aménagement de la piste reliant Agouti et Unité Frigorifique à la C.T Tabant,  
Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des  
Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il  
peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état  
www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Treize mille dirhams, 00 Cts  
(13.000,00 DH)**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : **Cinq cent quarante deux mille huit cent quatre vingt dix huit dirhams,  
00 Cts (542.898,00DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux dispositions de articles 27, 29 et 31 du décret du décret n°  
2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources  
financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et  
avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement  
de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de  
qualification et de classification, il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B.1	5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le  
règlement de consultation.

N° 3765/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
D.R.F.H

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 41/2023/INDH/PAZ**

Le 20 Juin 2023 à 11 heures : il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire  
Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix  
pour : **Aménagement piste menant au douar Tigmet et construction pont sur Oued Gitzel à  
la C.T Tht, Province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des  
Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il  
peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état  
www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Soixante-dix-sept mille dirhams,  
00 Cts (77.000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la  
somme de : **Trois millions huit cent quarante-deux mille six cent soixante-quatre dirhams, 00  
Cts (3.842.444,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret du décret n° 2-12-349 du 8  
Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics et aux dispositions de l'article n°41 de  
l'arrêté n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14/12/2021).

**Les concurrents :**

- Doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique dans le portail du marché public ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de  
consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat  
de qualification et de classification, il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B.1	5
D	D.1	3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par  
le règlement de consultation.

N° 3766/PA



ROYAUME DU MAROC  
FONDATION  
DE LA MOSQUEE  
HASSAN II DE  
CASABLANCA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
PUBLIC  
N°14/2023/DCR  
Le Mardi 20 Juin 2023 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis Boulevard Moulay Youssef - Casablanca Anfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la réfection par vernis des ouvrages en bois au Com-

plexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.fmh2.ma](http://www.fmh2.ma). Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines

règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille (10.000,00 DH) Dirhams. Le montant de l'estimation des prestations est de Six Cent Quatre Mille Deux Cents Dirhams (604.200,00 DH). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité. Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récé-

pisé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis Boulevard Moulay Youssef - Casablanca Anfa ; - Soit les envoyer par courrier recommandé avec

accusé de réception à l'adresse précitée. - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Il est prévu une visite des

lieux le Mercredi 07 Juin 2023 à 10 heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.  
N° 3768/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GENERAL  
D.R.F.H

**AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 35/2023/BG/PAZ**

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que l'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert N° 35/2023/BG/PAZ, publié au journal libération n° 9925 du 20-21/05/2023 relatif à : **Achat d'ameublement pour la Province d'Azilal, à été reporté à la date du 20/06/2023 à 12h au lieu du 06/06/2023 à 10h, et que la date limite du dépôt des échantillons et les catalogues est le 19/06/2023 à 16h30 min au lieu du 05/06/2023 à 16h30 min.**

N° 3769/PA



**Avis de Concours de Recrutement  
Administrateur 2<sup>ème</sup> Grade (01 poste)**



L'Ecole National Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS) organise un concours de recrutement d'un Administrateur 2<sup>ème</sup> Grade (01 poste), session du 18/06/2023 dans la spécialité suivante :

Spécialité	Nombre de poste
تقني	01

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus le 1er Janvier de l'année courante, titulaires d'un DESSA ou DESS ou Master ou Master spécialisé délivré par les établissements universitaires ou instituts ou les écoles nationales ou tout diplôme reconnu être équivalent conformément aux dispositions du décret n° 2.12.90 du 08 Joumada II 1433 (30 avril 2012) tel qu'il a été modifié et complété.

**Ce concours comprend les épreuves suivantes :**

Epreuve écrite et orale	Durée	Coefficient
Epreuve n°1 : Elle porte sur divers sujets juridiques, économiques, administratives, sociales, humaines ou scientifiques.	3 heures	2
Epreuve n° 2 : Portant sur la spécialité objet du concours	3 heures	3
Epreuve orale : Evaluation du candidat par un jury sur les différents domaines pour juger ses capacités à exercer les fonctions liées au grade mis en compétition.	Entre 15 et 30 minutes	3

Les candidats intéressés doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant : <https://e-concours.un5.ac.ma>

L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 18/06/2023

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du Service des Ressources Humaines de l'ENSIAS site Av Mohammed ben Abdallah Ragrugi, BP 713 Agdal Madinat Al Irhane, et ce avant l'épreuve orale :

- Une demande de candidature au concours adressée au Président de l'université portant le nom et prénom ; l'adresse, le N° de téléphone et l'adresse email ;
- Curriculum Vitae (C.V) ;
- Deux Copies légalisées des diplômes ou équivalent (02) ;
- Deux Copies légalisées de la carte d'identité nationale (02) ;
- Autorisation de participation au concours pour les fonctionnaires ;
- Deux Extraits d'acte de naissance récents (3 derniers mois) (02) ;
- Deux copies légalisées de l'arrêté d'équivalence pour les candidats titulaires des diplômes des Universités étrangères).

La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et orales sera publiée sur le portail de l'emploi public - [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site web de l'ENSIAS - [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). Cette liste sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve orale.

La liste du candidat admis définitivement et la liste d'attente sera publiée sur les sites susmentionnés.

\* \* \* \* \*

Adresse : Av. Mohammed Ben Abdallah Ragrugi Madinat Al Irhane, Rabat, S.P : 713 -Rabat-Maroc.  
Tél : 0537778579, Fax : 0537777230

N° 3771/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MEDJOUNA  
COMMUNE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES DE LA COMMUNE  
SERVICE TECHNIQUE  
BUREAU DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 03/2023/CSHOH**

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres ouvert N°03/2023/CSHOH relatif à « INJECTION DE TROIS POTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE MIXTE DE TYPE H41 AUX VILLAGES : OUED BOUAZIZ, LEKRAKER ET ELHARET - COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR - PROVINCE DE MEDJOUNA », qui avait paru dans le journal « LIBERATION » en date du 15/05/2023 sous N° 9920 et au journal « النهار » en date du 15/05/2023 sous N° 13.499, et la date d'ouverture des plis le 08/06/2023 à 11 heures, a connu des modifications suivantes :

- 1- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 308 545.48 DH TTC (Un million trois cent huit mille cinq cent quarante-cinq Dirham et soixante-huit Centimes TTC), au lieu de 1 308 545.44 dirhams.**
- 2- Le dossier d'appel d'offres a été modifié.

Le nouveau dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service marchés de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

N° 3770/PA



**Avis de Concours de Recrutement  
Technicien 4<sup>ème</sup> Grade (01 poste)**



L'Ecole National Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS) organise un concours de recrutement d'un Technicien 4<sup>ème</sup> Grade (01 poste), session du 18/06/2023 dans la spécialité suivante :

Spécialité	Nombre de poste
Technicien en Maintenance et Support Informatique et Réseaux	01

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus le 1er Janvier de l'année courante, titulaires d'un diplôme de technicien délivré par l'une des institutions de la formation professionnelle créées conformément au décret 2.86.325 du 08 Joumada alaoula 1407 (09 janvier 1987) portant statut général des établissements de la formation professionnelle, ou tout diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions du décret n° 2.12.90 du 8 Joumada II 1433 (30 avril 2012).

**Ce concours comprend les épreuves suivantes :**

Epreuve écrite et orale	Durée	Coefficient
- Epreuve n°1 : Un sujet général portera sur les divers aspects économiques, sociaux, politiques et administratifs, à l'échelon national et international, rédigé obligatoirement en langue Arabe.	3 heures	4
- Epreuve n° 2 : Portant sur la spécialité objet du concours	3 heures	6
- Epreuve orale : Entretien avec le jury du concours portant sur la culture générale et la spécialité du candidat et du secteur concerné.	Au moins 15 minutes	3

Les candidats intéressés doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant : <https://e-concours.un5.ac.ma>

L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 18/06/2023

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du Service des Ressources Humaines de l'ENSIAS site Av Mohammed ben Abdallah Ragrugi, BP 713 Agdal Madinat Al Irhane, et ce avant l'épreuve orale :

- Une demande de candidature au concours adressée au Président de l'Université portant le nom et prénom ; l'adresse, le N° de téléphone et l'adresse email ;
- Curriculum Vitae (C.V) ;
- Deux Copies légalisées des diplômes ou équivalent (02) ;
- Deux Copies légalisées de la carte d'identité nationale (02) ;
- Autorisation de participation au concours pour les fonctionnaires ;
- Deux Extraits d'acte de naissance récents (3 derniers mois) (02) ;
- Deux copies légalisées de l'arrêté d'équivalence pour les candidats titulaires des diplômes des Universités étrangères).

La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et orales sera publiée sur le portail de l'emploi public - [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site web de l'ENSIAS - [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). Cette liste sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve orale.

La liste du candidat admis définitivement et la liste d'attente sera publiée sur les sites susmentionnés.

\* \* \* \* \*

Adresse : Av. Mohammed Ben Abdallah Ragrugi Madinat Al Irhane, Rabat, S.P : 713 -Rabat-Maroc.  
Tél : 0537778579, Fax : 0537777230

N° 3772/PA

**Cession de parts sociales LEAR AUTOMOTIVE MOROCCO**  
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 25.610.300 dirhams convertibles

Siège social: Lot 102b/2, Zone Franche d'Exportation, Route de Rabat, Tanger, Maroc  
Registre de commerce de Tanger n°20431  
ICE 00200049000025

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2023 à Luxembourg, enregistré à Tanger, sous les mentions suivantes 38780, Lear East European Operations, société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1B, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B100647, a cédé à, Lear (Luxembourg) S.A.r.l., société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1B, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B98070, la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans LEAR AUTOMOTIVE MOROCCO S.A.R.L. AU sus-désignée. La cession a été dûment constatée par une décision de l'associé unique le 30 mars 2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Tanger en date du 16 mai 2023 sous le numéro 6691.

N° 3773/PA

**MODIFICATION**  
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 17/04/2023 de FATHALLAH MOHIMI BATIMENTS SARL AU, il a été décidé:

- Cession des parts sociales :  
- cession de 500 parts sociales soit 50.000,00 DHS appartenant à Mr MOHAMMED MOHIMI au profit de Mr REDOUANE FATHALLAH.

- Nouvelle répartition du capital :  
- Mr REDOUANE FATHALLAH : 1000 Parts Soit 100 000,00 DHS  
TOTAL : 1000 Parts Soit 100 000,00 DHS

- démission de cogérant Mr MOHAMED MOHIMI et leurs donne quitus sur sa cogérance depuis la création de la société à ce jour.

- La société sera engagée par la signature unique de Mr REDOUANE FATHALLAH.

- changement de la forme juridique d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) à une Société à Responsabilité Limitée Associé Unique (SARL AU).  
\*- la mise à jour des statuts.

II/- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 09/05/2023 sous le numéro 869081.

N° 3774/PA

**ZOUAKI TRANS**  
I-Aux termes d'un acte SSP en date du 08/07/2013, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : ZOUAKI TRANS

- OBJET SOCIAL : La Société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :

• ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI

- SIEGE SOCIAL : BD LA RESISTANCE HASSANIA 1 RUE 17 N°271 El Alia Mohammedia

-CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DH divisé en Mille (1000) parts sociales de 100

dh chacune, attribuées à

- Mr NACER MOHAMMED (1000 Parts)

-GERANCE : La société est gérée par Mr NACER MOHAMMED

-EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre

-DUREE : 99 ans à partir de la date d'immatriculation au registre de commerce

II- Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat greffe du Tribunal de Premier instance de MOHAMMEDIYA le 11/07/2013, sous le n°1076

N° 3775/PA

**CONSTITUTION**

Suivant un acte ssp établi à Casablanca le :

06/07/2023, il a été établi les statuts d'une société :

DENOMINATION : «Universal Managing Systems SARL AU »

OBJET PROGRAMMEUR, ANALYSTE , CONCEPTION EN INFORMATIQUE

VENTE DE LOGICIEL, PROGRAMMES INFORMATIQUES.

CONSEIL DE GESTION INFORMATIQUE

TRAVAIL MONITRIQUE

SIEGE SOCIAL: ANGLE BD ABDELMOUMEN RUE SOUMAYA REDIDENCE SHEHRAZADE JEMETAGE

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune, libérées et attribuées en totalité de la manière suivante :

• Mr NOUAMANE AMAZDAOU : CIN N°WB659982 : 1000 PARTS

DUREE : 99 ans.

ANNEE SOCIALE : du 01 Janvier au 31 décembre.

GERANCE : La société est gérée par MR NOUAMANE AMAZDAOU

SIGNATURE : la société est engagée par la signature unique de : Mr NOUAMANE AMAZDAOU

Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca le 04/15/2023 sous N° (RC N°5816299).

N° 3776/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS AREF de Casablanca - Sottat

Direction Provinciale El Fida Mers Sultan Service des Affaires Administratives et Financières, des Equipements, et du Patrimoine AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS au "rabais ou à majoration"

N° 05/1/23

Il sera procédé, le 23 juin 2023 à 10 heures, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'ouverture, en séance publique, des plis relatifs à des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou à majoration" concernant :

Travaux d'Aménagement de 8 (huit) salles de classes de préscolaire au sein de 4 (quatre) écoles primaires :

Saad Bnou Abi Wakkas, Ibn Zaydoun, Al Idrissia, Moulay Ismail, relevant de la Direction Provinciale EL FIDA MERS SULTAN, en lot unique.

L'estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est de : 162 127,20 dh (cent soixante-deux mille cent vingt-sept dirhams vingt centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 3 500,00 dh (trois mille cinq cent dirhams)

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine de la direction provinciale El Fida Mers Sultan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret N° 2-12-349 du 8 Jomada 1 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Affaires Administratives, Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, sise à l'adresse précitée ; soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ; soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021 relatif à la dématérialisation des procédures de

passation des marchés publics et des garanties pécuniaires; soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3777/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Santé et de la Protection sociale

Direction Régionale de Casa - Sottat

Délégation Hay Hassani

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX

N° 01/2023

Le 20/06/2023 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la Préfecture d'arrondissement Hay Hassani, sis à angle Rue SIDI KHADIR et rue IBN ALHAYTAM HAY HASSANI Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 01/2023 ayant pour objet l'acquisition de matériel médico technique et de mobilier médico-hospitalier pour les urgences du CHP AL HASSANI relevant de la Délégation de la santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani.

Lot 1 : Acquisition de matériel médico-techniques

Lot 2 : Acquisition de mobilier médico-hospitalier

Lot 3 : Acquisition d'un vidéo gastroscopie

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani, sis à l'adresse indiquée ci-dessus

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau de sous-ordonnancement sis à la délégation du ministère de santé à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani, sis à l'adresse indiquée ci-dessus

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et de finance N° 20-14 de septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics.

- Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés au service des marchés publics de la délégation de la santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani avant le 19/06/2023 à 10 heure (heure limite pour le dépôt)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3778/PA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 10 000,00 DH (dix Mille dirhams) pour le lot n° 1

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 2

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 3

- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 230760,00 DH TTC (deux cent trente mille et sept cent soixante dirhams TTC) pour le lot n° 1

- 149040,00 DH TTC (cent quarante neuf mille et quarante dirhams TTC) pour le lot n° 2

- 180000,00 DH TTC (cent quatre vingt mille dirhams TTC) pour le lot n° 3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

N° 3779/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur

Wilaya de la Région de Beni Mellal Khoulifa Province de Beni Mellal

Secrétariat Général

DRM/M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 07/PRDT5-INDH/2023

Le 20/06/2023 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Beni-Mellal (DRM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix relatif à : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES NAAMIA ET EL KRAKIB SUR UNE LONGUEUR DE 4,3 KM COMMUNE TERRITORIALE DE SIDI JABEUR, -PROVINCE DE -BENI MELLAL-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 90.000,00 dhs (Quatre-vingt-dix Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3.948.192,00 Dhs « Trois Millions neuf Cent quarante-huit Mille cent quatre-vingt-deux Dirhams ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jomada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.

04 Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.

04 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

\*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau de sous-ordonnancement sis à la délégation du ministère de santé à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani, sis à l'adresse indiquée ci-dessus

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et de finance N° 20-14 de septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics.

- Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés au service des marchés publics de la délégation de la santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani avant le 19/06/2023 à 10 heure (heure limite pour le dépôt)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3779/PA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 10 000,00 DH (dix Mille dirhams) pour le lot n° 1

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 2

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 3

- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 230760,00 DH TTC (deux cent trente mille et sept cent soixante dirhams TTC) pour le lot n° 1

- 149040,00 DH TTC (cent quarante neuf mille et quarante dirhams TTC) pour le lot n° 2

- 180000,00 DH TTC (cent quatre vingt mille dirhams TTC) pour le lot n° 3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

N° 3779/PA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 10 000,00 DH (dix Mille dirhams) pour le lot n° 1

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 2

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 3

- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 230760,00 DH TTC (deux cent trente mille et sept cent soixante dirhams TTC) pour le lot n° 1

- 149040,00 DH TTC (cent quarante neuf mille et quarante dirhams TTC) pour le lot n° 2

- 180000,00 DH TTC (cent quatre vingt mille dirhams TTC) pour le lot n° 3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

N° 3779/PA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 10 000,00 DH (dix Mille dirhams) pour le lot n° 1

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 2

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 3

- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 230760,00 DH TTC (deux cent trente mille et sept cent soixante dirhams TTC) pour le lot n° 1

- 149040,00 DH TTC (cent quarante neuf mille et quarante dirhams TTC) pour le lot n° 2

- 180000,00 DH TTC (cent quatre vingt mille dirhams TTC) pour le lot n° 3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

N° 3779/PA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 10 000,00 DH (dix Mille dirhams) pour le lot n° 1

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 2

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 3

- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 230760,00 DH TTC (deux cent trente mille et sept cent soixante dirhams TTC) pour le lot n° 1

- 149040,00 DH TTC (cent quarante neuf mille et quarante dirhams TTC) pour le lot n° 2

- 180000,00 DH TTC (cent quatre vingt mille dirhams TTC) pour le lot n° 3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

N° 3779/PA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 10 000,00 DH (dix Mille dirhams) pour le lot n° 1

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 2

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 3

- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 230760,00 DH TTC (deux cent trente mille et sept cent soixante dirhams TTC) pour le lot n° 1

- 149040,00 DH TTC (cent quarante neuf mille et quarante dirhams TTC) pour le lot n° 2

- 180000,00 DH TTC (cent quatre vingt mille dirhams TTC) pour le lot n° 3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

N° 3779/PA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 10 000,00 DH (dix Mille dirhams) pour le lot n° 1

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 2

- 5000,00 DH (cinq mille dirhams) pour le lot n° 3

- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 230760,00 DH TTC (deux cent trente mille et sept cent soixante dirhams TTC) pour le lot n° 1

- 149040,0

**MED ICE**  
Société A Responsabilité Limitée  
RC: 346145

L'Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/05/2023, les associés de la Société à Responsabilité Limitée - MED ICE-SARL - au capital de 400.000,00 DH, dont le siège est à Casablanca, LOT SAFA 3 IMM 22 MAG N°1 ET N°2 TIT MEL-LIL, décident :

- Cession des parts sociales;
- Décision d'augmentation de capital social par incorporation de 1.000.000,00Dhs (Un Million de dirhams) du compte courant d'associé créditeur Pour le porter de 400.000,00 DHS à 1.400.000,00 DHS
- Modification corrélatrice des articles 6 & 7 des statuts;
- La mise à jour des statuts
- Pouvoirs à donner;
- Il. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/05/2023 sous le numéro 871450.

N° 3782/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
CERLE DE TAHLA  
COMMUNE DE SMIA  
N°..... /Cs  
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
SUR OFFRE DE PRIX  
N° 02/2023/C/S

Le 19/06/2023 à 11heures il sera procédé, en séance publique dans la salle des réunions de la commune de SMIA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour l'Objet du Marché TRAVAUX DE CREUSEMENT DE DEUX FORAGES D'EXPLOITATION POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES DOUARS :

\* BENI SERAJ & BAB TAZA  
Commune SMIA province TAZA  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la Commune de SMIA, Province de Taza. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le cout estimatif de l'administration, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 190000,00 Dhs (CENT QUATREVINGT DIX MILLE DIRHAMS Toutes taxes comprises). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille Dirhams (3.000,00 DH). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2-12-349 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récé-

pisé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de SMIA Sis au Cercle de Tahla province de Taza.

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président du jury de l'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer, par courrier électronique, au portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de Consultation.

- Une visite des lieux sera programmée pour les soumissionnaires le 15./06/2023 à 10 h 00mn.
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 3783/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE DE M'DIQ-FNIDAQ  
COMMUNE DE MARTIL  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE BUDGET ET MARCHES  
BUREAU DES MARCHES PUBLICS  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° :11/2023

Le : 16/06/2023 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Martil à AVMIY EL HASSAN .MARTIL à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : A.O.O. N° :11/2023- TRAVAUX D'INSTALLATION DES ENTREES DE LA PLAGE EL LES TOTEMES SIGNALIQUES A LA COMMUNE DE MARTIL. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la Commune de Martil, AV MIY EL HASSAN .MARTIL, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (15.000,00 DH). Quinze mille Dirhams.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : ( 686.400) TTC SIX CENT QUATRE VINGT SIX MILLE QUATRE CENT Dirhams.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité,

- Soit déposer contre récépisé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Martil, Avemiy El Hassan.Martil.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma.
- Les échantillons devront se déposer au service des travaux le15-06-2023 avant 14 h.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation.

N° 3784/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation et des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION  
REGION RABAT SAËL KHENIFA  
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° :52/INV/DPSS/2023**

SEANCE - PUBLIQUE

Le lundi 19/06/2023 à partir de dix heures 00 min (10h00min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis sur offres de prix concernant : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES PIONNIERES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE- EN HUIT (08) LOTS, se présente comme suit :

LOT N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE ANOUAL A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	681 600,00 Dirhams TTC (Six cent quatre vingt et un mille six cent Soixante Dirhams zéro centimes TTC)	18 000,00 dhs (dix huit mille Dirhams)
2	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE MOHAMMED ZIKROUNJI A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	374 400,00 Dirhams TTC (trois cent Soixante quatre mille quatre cent Soixante Dirhams zéro centimes TTC)	5 000,00 dhs (cinq mille cinq cent Dirhams)
3	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE TIBELI A LA COMMUNE OULID HESSEN A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	578 910,00 Dirhams TTC (cinq cent Soixante dix huit mille neuf cent seize Dirhams zéro centimes TTC)	8 000,00 dhs (huit mille Dirhams)
4	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE ABE BAKER ASSERK A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	631 900,00 Dirhams TTC (Six cent trente et un mille neuf cent huit Dirhams zéro centimes TTC)	9 000,00 dhs (neuf mille Dirhams)
5	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE OULID MOUSSA BEN HESSEN A LA COMMUNE BOUMAZ A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	162 244,00 Dirhams TTC (cent quatre vingt deux mille deux cent quatre quatre Dirhams zéro centimes TTC)	2 000,00 dhs (deux mille cinq cent Dirhams)
6	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE IMAM MALEK A LA VILLE DE SIDI YAHIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	517 840,00 Dirhams TTC (cinq cent dix sept mille huit cent quatre huit Dirhams zéro centimes TTC)	8 000,00 dhs (huit mille Dirhams)
7	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE MOUSSA EL OUID A LA COMMUNE SIFAJ A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	228 612,00 Dirhams TTC (deux cent vingt huit mille six cent douze Dirhams zéro centimes TTC)	3 000,00 dhs (trois mille Dirhams)
8	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE LAARABED A LA COMMUNE DE BOUMAZ A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	180 700,00 Dirhams TTC (cent quatre vingt deux mille sept cent cinquante six Dirhams zéro centimes TTC)	2 000,00 dhs (deux mille cinq cent Dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépisé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Pour les entreprises installées au Maroc, une copie conforme du certificat de qualification de classification délivré par le Ministère de l'Équipement et des Transports. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A5	classe 5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 3781/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
03/2023/FDR

Le 20 juin 2023 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

**Travaux de construction de la liaison reliant la RNS (PK 562+000) à la RP 7506 (PK8+000) via Adakhsou - Province de Khénifra**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent mille Dirhams (100 000,00 dhs), il doit être établi au nom M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra.

La constitution du récépisé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire s'effectuent par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six millions quatre cent soixante trois mille deux cent trente deux Dirhams TTC (6 473 332,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc

➤ Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B : Travaux routiers et voirie urbaine	3	B1, B3 et B5

-Pour les concurrents non installés au Maroc

➤ Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 3780/PA

**ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER ART FIRST EVENT "S.A.R.L."**  
 Constitution  
 Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 04/05/2023. Il a été établi les statuts d'une S.A.R.L. dont les caractéristiques sont les suivantes :  
 DENOMINATION: ART FIRST EVENT "S.A.R.L."  
 OBJET : ORGANISATION D'EVENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS  
 LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG APPT N°3 Q.H.  
 CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune.  
 - Mr MOHAMED AIT RAMI ... 50,00 Parts  
 - Mme SELMA NAGUIB ... 50,00 Parts  
 Soit un total de 100,00 Parts  
 GERANCE : La société est gérée par Mr MOHAMED AIT RAMI et Mme SELMA NAGUIB  
 ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
 Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/05/2023 sous le numéro 871465.

RC N° 584291.  
 Pour extrait et mention N° 3785/PA  
**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**DGS/DDE/SM**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**AAO N° 07/2023/BP**  
 Le 04/07/2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :  
 • ETUDE ET SUIVI D'AMENAGEMENT DE PISCINE A MERBOUH A LA CT EL KELAA DES SRAGHNA PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA  
 le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 DHS (Quatre Mille DHS).  
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 192.000,00 DHS (Cent Quatre-Vingt Douze Mille DHS)  
 Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des mar-

chés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna  
 2-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.  
 3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 4- Soit les envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
 • Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat d'agrément dans les do-

maines suivants : D5-D14-D15 -D16  
 • Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation N° 3786/PA  
**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**DGS/DDE/SM**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**AAO N° 11/2023/BP**  
 Le 04/07/2023 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :  
 - Achèvement travaux de construction d'une piscine à la CT Tamelekt -Province d'El kelaa des Sraghna

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 DHS (Huit Mille DHS).  
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 377 418,24 DHS (Trois cent soixante dix sept mille quatre cent dix-huit DHS vingt-quatre centimes)  
 Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 1-soit déposer contre récé-

pisé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna  
 2-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'El kelaa des Sraghna.  
 3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 4- Soit les envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. N° 3787/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
 Ministère de la Jeunesse de la Culture et de la Communication  
 Département Jeunesse  
 Direction El Fida Mers Sultan  
 حياوة لقاء مرس السلطان

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°1/2023**

Le Mardi 20 juin 2023 A 11 h 00 du matin il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de jeunesse et de la culture et de la communication. Département jeunesse Préfecture des Arrondissement el Fida Mers sultan Boulevard Mohamed el hayani place sidi maarouf 1er Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **Travaux d'aménagement et d'installation de centre d'accueil sidi maarouf 1 er relevant de la direction provincial el fida mers sultan** Lot unique objet du marché n°1/2023.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante [www.mjs.gov.ma/marsultan](http://www.mjs.gov.ma/marsultan) (Site du maître d'ouvrage)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 15.000,00 (quinze Mille) dirhams  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 2814426.00 dhs (Deux millions huit cent quatorze mille quatre cent vingt six dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
- Le certificat de qualification et de classification dispense de la fourniture du dossier technique
- La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

La classe minimale et la qualification exigée est :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
A	4	A-5

N° 3789/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU**  
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TATA

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 09/2023**

Le **Judi 22 juin 2023 à 11h00mn**, il sera procédé, dans le bureau de réunion à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

**TRAVAUX DE FORAGES DE RECONNAISSANCES ET FORAGES D'EXPLOITATIONS POUR L' APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES MOSQUES ET ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL DANS DES COMMUNES RURALES RELEVANT Dans la Province de TATA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **19 000,00 Dhs (dix-neuf Mille Dirhams, 00cts).**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **1 270 000,00 dhs (Un million deux cent soixante-dix mille quatre-vingt dirhams, 00 cts).**

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.  
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer électroniquement sur le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 5 du règlement de consultation.


**Dossier technique comprenant :**

- **Pour les concurrents installés au Maroc**  
 Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Catégorie	Qualification exigée
B	4	B2

- **Pour les concurrents non installés au Maroc :**  
 Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N° 3788/PA



Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir



La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE BOULEMANE  
COMMUNE  
DE MISSOUR  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°04/CM /2023

Le 21 Juin 2023 à 10 heures, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Missour, Province de Boulemane, à l'ouverture des plis relatifs à l'achat de Matériels Techniques Et Electriques A La Commune De Missour, Province De Boulemane.

• Maître d'Ouvrage : La Commune de Missour.  
• Le dossier peut être retiré au bureau des marchés du maître d'ouvrage LA COMMUNE DE MISSOUR, il peut également être téléchargé, à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50.000,00 dhs.  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Million Huit Cent Soixante six Mille Huit Cents dhs 00 Cts (2 866 800,00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :  
• Arobté de la ministre de l'économie et des finances

n° 1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.  
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B :  
- Les Concurrents doivent présenter les échantillons de l'article N° 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 et leurs fiches techniques au plus tard la veille du jour ouvrable de l'ouverture de plis au bureau des marchés le Avant 16 heures.  
- Les photocopies des documents doivent être certifiées conformes à l'original.

N° 3798/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE BERKANE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° BER/22/2023

Le Mercredi 21 Juin 2023 à Onze heures, il sera procédé, à la salle des réunions de l'annexe de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane située au 1er étage du Centre d'Immatriculation de Berkane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux d'entretien en sections discontinues des routes suivantes : la RN 17 du PK2+900 au PK21+300

et la RN 16 du PK490+330 au PK506+330 relevant de la DPETLE de Berkane-province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane (Boulevard Mohammed Al-DURAH Quartier Administratif Berkane), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six Mille Dirhams : (6 000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Six Mille Quatre Cent Dirhams (206 400,00DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le Bureau des marchés, à l'adresse précitée.  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.  
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;  
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.  
Le Dossier technique à fournir comprend :  
La copie du certificat de qualification et de classification, en remplacement du

dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :  
Activité : CQ  
Qualification : CQ5

Classe : 3  
Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 3799/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DE L'ORIENTAL  
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION  
DES PROJETS DE L'ORIENTAL

AVIS DES CONSULTATIONS ARCHITECTURALES

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76-Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales désignées ci-après :

Consultations architecturales	Objet	Le budget prévisionnel maximum, hors taxes	Valeur des lieux	Date et l'heure de l'ouverture des plis	Pièces justificatives à fournir
12/CONS/A/2023/AREPO	L'étude architecturale, la conception et le suivi des travaux de la stabilisation et la construction de sonds géotechniques MAJABKA relevant de la Province de FOUZG.	8 300 000,00	Cadast Maatarka le 07/06/2023 A 10h00	16/06/2023 A 10h00	L'article 4 et 6 de règlement de consultation
14/CONS/A/2023/AREPO	L'étude architecturale, la conception et le suivi des travaux de la stabilisation et la construction de sonds géotechniques BOUAREA relevant de la Province de FOUZG.	10 900 000,00	Pachhah de Bouarea le 07/06/2023 A 10h00	16/06/2023 A 10h00	L'article 4 et 6 de règlement de consultation
15/CONS/A/2023/AREPO	L'étude architecturale, la conception et le suivi des travaux de la stabilisation et la construction de sonds géotechniques AN BEN MATJAR relevant de la Province de ERADJA.	16 600 000,00	Pachhah An Ben Matjar le 07/06/2023 A 10h00	16/06/2023 A 11h00	L'article 4 et 6 de règlement de consultation

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76-Oujda, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 108,101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada 1434 (29 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76-Oujda.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury des consultations architecturales au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 3800/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DE L'ORIENTAL  
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION  
DES PROJETS DE L'ORIENTAL

AVIS D'APPELS D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76-Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix désignés ci-après :

Appel d'offres N°	Objet	Coût prévisionnel (DH TTC)	Estimation de l'Administration (EN DH TTC)	Date et l'heure de l'ouverture des plis	Pièces justificatives à fournir
12/2023/AREPO	ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DES SONDs GEOTECHNIQUES RELATIFS DE LA PROVINCE DE FOUZG ET LA PROVINCE ERADJA.	42 000,00	2 991 400,00	16/06/2023 A 10h00	L'article 4 et 6 de règlement de consultation
14/2023/AREPO	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE LA MAISON DES JEUNES - SOI MAARA - PREFECTURE OUGDA ANGAD.	48 000,00	3 277 320,00	16/06/2023 A 10h00	L'article 4 et 6 de règlement de consultation
15/2023/AREPO	ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DES SONDs GEOTECHNIQUES RELATIFS DE LA REGION DE L'ORIENTAL - PREFECTURE OUGDA ANGAD ET PROVINCE DE NADOR.	57 000,00	4 624 320,00	16/06/2023 A 10h00	L'article 4 et 6 de règlement de consultation

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76-Oujda, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Conformément aux dispositions de l'article du Ministère de l'Économie des Finances n°1982-21 du 9 Jourmada 1440 (14/12/2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires :

- ✓ Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- ✓ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-19-49 du 18 novembre 1440 (24 mai 2019).

Pour les renseignements installés au Maroc :

Pour les AO N°12/2023/AREPO et AO N°16/2023/AREPO :

Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'apurement justifiant les domaines d'activité 014, 015, 016 et 019.

Pour l'AO N°14/2023/AREPO

SECTEUR	CLASSE	CLASSIFICATION
AO N° 14/2023	A	A1

Pour les renseignements non installés au Maroc :  
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

N° 3801/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم تارودانت  
جماعة إيزوم

إعلان تصديحي للإعلان الخاص بتنظيم  
مباراة التوظيف في درجة تقني من الدرجة الثالثة

ينهي رئيس المجلس الجماعي لإيزوم عن تصحيح فترة من مكونات ملف الترشيح بتبديل نسخة من دبلوم تقني متخصص في الهندسة المدنية \* ورايتها \* نسخة من دبلوم تقني متخصص في التخصص المطلوب \* وذلك في الإعلان المتداول بتاريخ 23 ماي 2023 بكل من جريدة الاتحاد الاتركلي عدد 13455 وصحيفة LIBERATION عدد 9927.

N° 3802/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم تارودانت  
دائرة الكندز  
جماعة تسيڤت  
\*\*\*

إعلان  
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2023

يلغى رئيس المجلس الجماعي لتسيڤت إلى علم جميع الموظفين العاملين بجماعة تسيڤت، و المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في إطارهم الأصلي، أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2023 لفصل الترقية في الدرجة بمقر جماعة تسيڤت وفق الجدول التالي :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	المنصب المتيارى بشأه	آخر أجل لإيداع الترشيحات	تاريخ إجراء الامتحانات
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الأولى	يحدد عدد المناصب المتيارى بشأه (01) منصب واحد	تودع طلبات الترشيح ب مكتب الضبط لجماعة تسيڤت قبل: 15/06/2023	تاريخ إجراء الامتحانات 2023/07/15

وعليه لغز من يهمة الأمر من موظفي جماعة تسيڤت والتين تتوفر فيهم الشروط المطلوبة أن يتقدموا بطلباتهم لإجراء امتحان الكفاءة المهنية في الأجل المقرر.

N° 3803/PA

# Sport



## Une AG du Raja sous haute tension

*Qui de Boudrika ou de Hasbane succédera à Badraoui ?*

### Quel lendemain pour les verts

Le Raja de Casablanca tiendra aujourd'hui les travaux de son assemblée générale électorale. Le moment fatidique venu, les prétendants à la présidence ne se bousculent pas au portillon du club Oasis. Seuls deux noms avaient déposé officiellement leurs candidatures, en l'occurrence Mohamed Boudrika et Saïd Hasbane, deux ex-présidents dont le passage à la tête de la direction des Verts a été marqué par des critiques fusant de toutes parts.

Que ce soit Boudrika ou Hasbane, les deux bonhommes ont fait part dans leurs différentes sorties médiatiques de beaucoup plus de promesses que de programmes. Et les Rajaouis dans toutes leurs composantes, faute de mieux, n'ont qu'à y croire, du moins espérer une sortie du bout du tunnel.

Si la vision de Mohamed Boudrika se veut plus ou moins similaire à celle du président sortant Aziz El Badraoui, consistant à injecter de l'argent dans les caisses du club, celle de Saïd Hasbane se tient sur la réserve. Il ne veut en aucun cas s'aventurer tant qu'il ignore le réel déficit du club. Pour lui, l'important est d'assainir les comptes et le climat en vue de partir de nouveau, sans trop se précipiter, sur de



M. Boudrika.

bonnes bases. Perception aucunement partagée par Boudrika qui entend relancer la machine au plus vite après une saison caractérisée par de nombreuses déconfitures. En effet, le club est largué en Botola Pro depuis belle lurette et a été éliminé au tour des quarts de finale de la Ligue africaine des champions, se trouvant dans l'obligation de tout miser sur la Coupe du Trône, s'il veut continuer à entretenir une lueur d'espoir quant à une participation africaine lors de l'édition 2023-2024.

A l'approche de la tenue de cette as-



A. El Badraoui.

semblée, l'on a pu entendre plusieurs montants correspondant au déficit qui affecte la trésorerie du club. Sauf que le bureau actuel, dont le mandat devrait prendre fin ce soir, n'a pas jugé bon de procéder à la certification des comptes, ce qui débouche sur une situation de flou, où le « wait and see » doit être de mise, du moins jusqu'à ce que la situation s'éclaircisse à l'issue de l'assemblée électorale qui déterminera qui de Boudrika ou de Hasbane reprendra les rênes du club.

Ce qui est sûr, c'est que même si ces



S. Hasbane.

candidats sont outillés de toutes les bonnes volontés du monde, cela ne suffira pas. Ça ne sera pas une mince affaire pour le nouveau patron des Verts qui débarquera après Aziz Badraoui, dirigeant qui n'a pas dérogé à la règle, sommé de plier bagages en moins d'une saison. Rejoignant par là même la liste de ses infortunés prédécesseurs, Hasbane, Ziat, Andaloussi et Anis, des présidents qui se sont succédé après la page Boudrika tournée en 2016.

Mohamed Bourab

### Trophée international Mohammed VI de polo

## Le Maroc se qualifie pour la finale

L'équipe nationale du Maroc s'est imposée face à son homologue de l'Arabie Saoudite sur le score de 6 à 4, mercredi au "PGH La Palmeraie Polo Club" à Assilah, pour se qualifier à la finale de la 4<sup>e</sup> édition du Trophée international Mohammed VI de polo, placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

L'équipe du Maroc qui prend part à cette prestigieuse compétition, organisée par la Fédération Royale marocaine de polo jusqu'au 27 mai à Rabat et Assilah, est composée de Sidi Mohamed Elmhamedi, Ahmed Kadiri, Abdessalam Elhanafi et Segundo Fernandez Lorente.

Menée 1-0 dès le début de la rencontre, l'équipe nationale est parvenue à recoller au score avant la mi-temps, puis à dominer le match jusqu'au coup de sifflet final.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, le capitaine de l'équipe nationale de polo, Sidi Mohamed Elmhamedi, a souligné que le match était très difficile, étant donné que l'équipe saoudienne compte dans ses rangs des joueurs très expérimentés et de haut niveau, ajoutant: "Grâce à une bonne tactique et à la persévérance, nous avons remporté ce match et apporté de la joie aux supporters de l'équipe nationale".

"Nous nous sommes qualifiés pour la finale, en nous imposant face à l'équipe saoudienne qui comprend des joueurs de grande qualité et ayant une grande expérience, et ce grâce à la bonne discipline tactique dont ont fait preuve tous les joueurs", s'est félicité, pour sa part, Ahmed Kadiri, joueur de l'équipe nationale de polo.

"Nous avons réussi à revenir dans le match après

avoir encaissé le premier but, et ensuite prendre l'avantage dans cette rencontre qui s'est déroulée dans une bonne ambiance", a-t-il ajouté.

Il a noté que cette compétition est l'occasion de promouvoir le polo, exprimant la profonde gratitude des pratiquants de cette discipline sportive pour le Haut Patronage Royal accordé à cette manifestation et pour les efforts déployés par la Fédération Royale marocaine de polo en faveur de l'encouragement de la pratique de cette discipline sportive.

Les équipes qui prennent part à cet événement de grande envergure, initié par la Fédération internationale de polo, forment deux groupes, le premier comprenant le Maroc, l'Arabie Saoudite, l'Argentine et les Emirats Arabes Unis. Le deuxième comprend l'Egypte, l'Espagne, les Etats Unis et la Nigeria.

### Coupe du Trône

## Le WAC rejoint le Raja au dernier carré

Le Wydad de Casablanca s'est qualifié pour les demi-finales de la Coupe du Trône de football (saison 2021-2022), en s'imposant face au Difaâ El Jadida sur le score de 2 buts à 1, mercredi au stade El Abdi.

Les visiteurs ont ouvert le score par le biais d'Amine Farhane (37e), avant que Hamza Darai n'égalise pour

les Chevaliers de Doukkala à la 60e minute. Ayman El Hassouni a redonné l'avantage aux Rouges à la 74e minute du point de penalty.

Les Jdidis ont été réduits à dix après l'expulsion d'Amale Mukoko (90 +5).

Pour une place en finale, le Wydad croisera le fer avec le Raja qui s'est défait du Chabab Mohammedia (2-1).

L'autre demi-finale met-

tra aux prises la Renaissance de Berkane (tenante du titre) et le FUS de Rabat.

Les Oranges ont poinçonné leur billet, en s'imposant face au Chabab Houara (division amateurs) par 2 buts à 1 après prolongations (temps réglementaire 1-1).

Le FUS, lui, a décroché son ticket pour le dernier carré en battant l'AS FAR par 1 but à 0.

## Le club de l'ASFAR défait par Al Wahda

### Coupe arabe, 3<sup>ème</sup> tableau manqué par les Militaires

L'ASFAR s'est inclinée (0-3) chez les Emiratis d'Al-Wahda, en match retour du deuxième tour préliminaire de la Coupe du Roi Salmane des clubs champions, disputé mercredi à Abou Dhabi.

Facundo Kruszczy (16<sup>ème</sup>) a ouvert le score

pour les locaux, avant que Joao Pedro ne double la mise (53e). Allan a définitivement scellé le sort de la rencontre en faveur des Emiratis dans le temps additionnel de la rencontre.

Cette victoire permet à Al-Wahda d'accéder au groupe D de la phase finale de la compétition, prévue

en Arabie Saoudite en juillet prochain.

Lors de la manche aller, qui avait eu lieu au Complexe sportif Prince Moulay Abdallah, les deux formations s'étaient quittées sur un nul blanc.

Le Wydad et le Raja de Casablanca sont qualifiés d'office pour la phase finale.

## Dans l'Irak à sec, un artiste engagé pour préserver la gondole traditionnelle

Voguant sur le Tigre à Bagdad, de jeunes Irakiens mènent des barques traditionnelles. En Irak frappé par la sécheresse, le spectacle est pensé par un artiste qui souhaite préserver ces gondoles des marais, dont la tradition remonte aux Sumériens.

Il faut sauver "de l'extinction une facette essentielle de notre civilisation, qui existe depuis quatre ou cinq millénaires", plaide Rachad Salim, peintre et sculpteur de 62 ans, fondateur de l'ONG Safina Projects.

Car le Meshhouf, cette gondole de forme allongée, construite en bois et dotée d'une extrémité effilée, a gardé la "même forme depuis l'époque des Sumériens", prestigieuse empire mésopotamien irrigué par les fleuves Tigre et Euphrate dans le sud de l'Irak.

Dès 2018, M. Salim part à la recherche des derniers fabricants de Meshhouf. Il les trouve à Huweir, localité du sud en bordure des célèbres marais irakiens.

Pour tirer de l'oubli cette embarcation menacée dès les années 1980 par la prolifération des barques motorisées, il passe des commandes de Meshhouf, s'associe à des clubs nautiques ou fonde des équipes afin d'ap-

prendre aux jeunes comment la manoeuvrer.

Par un après-midi printanier à Bagdad, ils sont quelques uns d'une vingtaine d'années à voguer sur 18 barques, à l'occasion d'un spectacle fluvial présenté lors d'un festival culturel.

Munis d'une pagaie, avec des coups de rame de gauche à droite, ils peinent à maintenir le cap.

Parmi les participants, certains n'ont pas de pagaie depuis un mois, comme Omar Youssef, 21 ans, qui a pratiqué pendant cinq ans la planche à voile et le voile en solitaire.

"Ces disciplines dépendent du vent, il faut garder l'équilibre avec son corps", explique-t-il. Son nouveau sport, lui, fait travailler "les épaules et les bras".

Le Meshhouf fait partie de "l'histoire et du patrimoine du pays", souligne-t-il.

A ce jour, sept clubs ont été fondés, à Bagdad, dans la province centrale de Babylone et dans le sud de l'Irak, avec des financements britanniques et de la fondation Aliph, l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit.

L'initiative permet à la jeunesse



"de communiquer avec l'environnement", assure Rachad Salim. Dans un Irak frappé par le changement climatique et la sécheresse, il déplore l'état "terrifiant" des fleuves, en termes de "salinité des eaux ou de pollution".

Neveu du célèbre sculpteur et peintre Jawad Salim, cet artiste né dans une famille irako-allemande se passionne pour l'art vernaculaire irakien.

En 2013, à bord d'embarcations traditionnelles, il avait participé à une expédition de 1.200 km sur le Tigre, du sud de la Turquie à l'extrême sud de l'Irak, organisée par l'ONG Nature

Iraq.

Ce n'était pas là sa première aventure. En 1977, il était le plus jeune membre d'équipage du Tigris, immense navire en roseau du norvégien Thor Heyerdahl, qui a parcouru en haute mer 6.800 kilomètres en 143 jours.

Du sud de l'Irak en passant par la Mer d'Arabie, le Pakistan et enfin Djibouti, le périple avait pour but de prouver que les civilisations anciennes de Mésopotamie, d'Égypte et de la Vallée de l'Indus étaient en contact via les mers.

Comme pour le Meshhouf, Ra-

chad Salim veut ressusciter la Guffa, une embarcation ronde semblable à un gros panier d'osier, dont la taille peut dépasser les deux mètres de diamètre.

Mais il souhaiterait aussi trouver des solutions financièrement viables pour faire perdurer son projet et garantir "des emplois".

A 400 kilomètres plus au sud, le quadragénaire Zouheir Raisan se souvient comment, enfant, il aidait son père et ses frères à fabriquer à Huweir des Meshhouf dont la taille variait entre cinq et 11 mètres.

"Cela faisait 30 ans que nous avions arrêté", ajoute-t-il. Mais depuis quatre ans, il a repris cet artisanat.

A l'ombre d'une traditionnelle structure en roseau, le mudhif, il scie des planches et aide son cousin à les clouer sur un Meshhouf.

Mais il n'a pas abandonné son emploi de camionneur car impossible pour le moment de vivre de son activité secondaire. "La demande ne suffit pas", déplore ce père de huit enfants. "Je ne pourrais pas faire face aux dépenses de mon foyer."

"Des pays viennent à la recherche de cet héritage, pour encourager sa renaissance", rappelle-t-il. "Pourquoi ne le fait-on pas renaître nous-mêmes?"

## Recettes

### Jus d'amandes



#### Ingrédients :

Pour le jus d'amande marocain traditionnel:  
1/2 verre d'amandes entières blanchies ou non - ou de poudre d'amande  
1,5 verre de lait froid  
1 c. à soupe de sucre ou de miel - ajuster au goût  
1 c. à café d'eau de fleur d'oranger  
1 poignée de glaçons  
Facultatif  
1 goutte d'extraît d'amande ou d'arôme  
1 pincée de gomme arabique meska - réduite en poudre avec 1/4 c. à café de sucre  
Pour le jus d'amande marocain sans lait et sans sucre:  
6 dattes + / - selon votre goût en sucre  
500 ml d'eau bien froide  
2 c. à café d'eau de fleur d'oranger  
100 gr d'amandes en poudre  
**Préparations :**  
Préparer le jus d'amande marocain traditionnel: Placez les amandes blanchies ou non dans le bol du mixeur.

Mixez jusqu'à ce que les amandes soient une poudre fine.  
Ajoutez un peu de sucre, et mixez encore une fois pour une poudre encore plus fine.  
Ajouter le lait, le sucre au goût et l'eau de fleur d'oranger. Mixez à grande vitesse pour bien mélanger. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter des glaçons pour une boisson encore plus fraîche, de l'extraît d'amande et de la gomme arabique en poudre.  
Versez dans des verres et servez immédiatement. Préparer la version sans lait et sucre ajouté: Lavez et dénoyotez les dattes, Placez-les dans le bol du mixeur, et ajoutez assez d'eau pour couvrir les dattes (ne pas trop en mettre)  
Mixez jusqu'à ce que la préparation soit bien homogène. Ajoutez l'amande en poudre, le reste d'eau et l'eau de fleur d'oranger. Mixez encore.  
Vous pouvez ajouter des glaçons et mixez pour une boisson bien fraîche.

## La Nouvelle-Zélande compte moins de cinq moutons par habitant

Il y a toujours beaucoup plus de moutons que d'habitants en Nouvelle-Zélande, mais la proportion est au plus bas depuis les années 1850: moins de cinq moutons par habitant, selon des chiffres publiés lundi par l'organisme public en charge des statistiques.

Le pays comptait en juin 2022 25,3 millions d'ovins, soit une baisse de 400.000 têtes (-2%) par rapport au dernier recensement, selon un bilan de la production agricole locale publié tous les cinq

ans par Stats NZ.

"La proportion de moutons par habitant est tombée à moins de cinq pour un en 2022, pour la première fois depuis 1850, quand les moutons ont été comptés pour la première fois", indique l'organisme.

"En 1982, il y avait 22 moutons par habitant en Nouvelle-Zélande", rappelle-t-il.

"L'Australie possède aujourd'hui trois fois plus de moutons que la Nouvelle-Zélande, même si la proportion est seule-

ment d'environ trois moutons par habitant", poursuit le rapport.

La Nouvelle-Zélande, où vivent 5,2 millions de personnes, est l'un des premiers exportateurs de laine au monde. L'an dernier, le pays a vendu pour 284 millions de dollars de laine à l'étranger.

Mais la hausse des coûts de production et la baisse des cours de la laine ont affecté la taille des troupeaux, qui baisse progressivement depuis les années 1980, où le nombre d'ovins atteignait 72 millions.

